

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

BELLE-ÎLE

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



janvier 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

BELLE-ÎLE

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rédaction :

Grégorie Landru – *Chargé de mission zones humides, et gestionnaire du site*

Gilles Blanc – *Technicien de gestion*

Stéphane Bence – *Chargé de mission entomologie*

Relecture :

Florence Ménétrier – *Responsable du Pôle Vaucluse*

Hervé Oubrier – *Animateur du Contrat de rivière Sud-Ouest Mont Ventoux*

Validation :

Florence Ménétrier – *Responsable du Pôle Vaucluse*

Date de réalisation :

janvier 2015

Salariés impliqués :

Grégorie Landru – *Chargé de mission zones humides, et gestionnaire du site*

Gilles Blanc – *Technicien de gestion*

Stéphane Bence – *Chargé de mission entomologie*

Crédits photographiques :

1^{ère} de couverture : Plans d'eau du Nord-Est © G. Landru (CEN PACA)

Sauf mention contraire, toutes illustrations du même auteur.

Citation recommandée :

Landru G, Bence S., Blanc G., 2014. Rapport d'activités 2014 – Belle-île, Espace Naturel Sensible du département de Vaucluse. EPAGE SOMV, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Carpentras, 98 p.

Sommaire

1. INTRODUCTION	7
2. Rappel des objectifs du plan de gestion.....	9
3. Rappel du plan de travail quinquennal	11
4. Faits marquants de l'année	14
4.1 Travaux	14
4.2 Intempéries, inondations	14
4.3 Agriculture	14
4.4 Accueil et pédagogie	15
4.5 Collaboration / Partenariat.....	15
5. Programme d'actions 2014	16
6. Bilan Annuel de réalisation	17
6.1 Suivi scientifique	18
SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la mayre	18
<i>Résultats</i>	<i>18</i>
<i>Paramètres bactériologiques.....</i>	<i>18</i>
<i>Nitrates et Pesticides</i>	<i>18</i>
<i>Perspectives</i>	<i>18</i>
SE2 : Suivi des papillons de jour.	19
<i>Autres observations</i>	<i>19</i>
<i>Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion</i>	<i>19</i>
SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.	20
SE4 : Inventaire des reptiles.....	20
SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.	20
SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.	20
<i>Détail des observations effectuées.</i>	<i>20</i>
<i>Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion</i>	<i>21</i>
SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.....	21
<i>Indice kilométrique d'abondance</i>	<i>21</i>
<i>Suivi de la colonie d'ardéidés.....</i>	<i>26</i>
<i>Suivi des rapaces diurnes.....</i>	<i>26</i>
SE8 : Suivi batrachologique.....	27
SE9 : Suivi botanique de la végétation.	27
SE10 : Suivi des orthoptères.....	27
<i>Complément d'inventaire de 2014</i>	<i>27</i>
<i>Résultats d'inventaire</i>	<i>28</i>

	<i>Résultats de suivi</i>	28
	<i>Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion</i>	29
	SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.	30
	SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.	30
	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.....	31
	SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.	31
	SE15 : Inventaire des chiroptères.....	31
	SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.	31
	SE17 : Veiller aux arrivées d'espèces invasives.	31
6.2	Gestion des habitats et des espèces.....	32
	GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.	32
	GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.	33
	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.	33
	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue exceptionnelle.	33
	GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue...33	33
	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	33
	GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.	34
	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	36
	GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.....	38
	GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.....	38
	GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.	38
	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	38
6.3	Maintenance des infrastructures	40
	MA1 : Entretien des infrastructures d'accueil du public.....	40
	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	40
6.4	Fréquentation et accueil du public.....	40
	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	40
	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	41
	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	41
	FA4 : Éditer une plaquette de communication.	43
	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.....	43
6.5	Suivi administratif	43
	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.43	43
	SA2 : Évaluation quinquennale et actualisation du plan.	43
	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	43
	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	44
	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.....	44
6.6	Surveillance.....	44
	PO1 : Surveillance courante.	44

PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.	44
PO3 : Établir et faire appliquer un règlement communal sur le site.	45
7. Bilan financier 2014	46
8. Mission CEN 2014	47
8.1 Actions effectuées par le CEN en 2014 :	47
8.2 Financement annuel de la gestion CEN :	48
9. Programme prévisionnel 2015.....	49
10. Budget prévisionnel 2015	50
11. ANNEXES	51

Index des illustrations

Cartes

Carte 1 : SE07 – IKA, Parcours suivi.	21
Carte 2 : SE10 - Observations de trois espèces associées aux zones humides (2014)	28
Carte 3 : GH08 - Restaurer le système d'irrigation gravitaire. État initial.	37

Tableaux

Tableau 1 : Plan de travail initial.	12
Tableau 2 : Plan de travail validé. En rouge actions exclues, en orange actions réduites.	13
Tableau 3 : Programme d'actions 2014 et réalisation.	16
Tableau 4 : Taux de réalisation des actions programmées par thématiques.	17
Tableau 5 : SE08 - Observations amphibiens 2014.	20
Tableau 6 : SE08 - Observations amphibiens 2014 - Liste des taxons.	20
Tableau 7 : Répartition des effectifs nicheurs par espèces.	23
Tableau 8 : SE08 - Observations amphibiens 2014 - Liste des taxons.	27
Tableau 9 : SE08 - Observations amphibiens 2014.	27
Tableau 10 : SE11 - Observations avifaune 2014.	30
Tableau 11 : SE11 - Observations avifaune 2014 - Liste des taxons.	30
Tableau 12 : Synthèse budgétaire 2014.	46
Tableau 11 : Mission CEN 2014.	47
Tableau 12 : Financement mission CEN 2014.	48
Tableau 13 : Prévisionnel 2015, et actions 2014 ou 2013 reportées (croix rouges) ou anticipées (tirets rouges).	49
Tableau 14 : Budget prévisionnel 2014.	50

Figures

Figure 1 : Démolition du bâti de l'ancien ball-trap (10/2014). © H.OUBRIER (EPAGE SOMV)	11
Figure 2 : Résultats de l'IKA 2014.	22
Figure 3 : IKA spécifiques interannuels (nb. de couples nicheurs).	24
Figure 4 : Densités moyennes de couples par km ; 2012-2014.	25
Figure 5 : GH01 - Les prairies inondées en septembre 2014, comme la majeure partie de l'année.	32
Figure 6 : GH06 - Entretien de la végétation de la mayre Nord.	34
Figure 7 : GH07 – Déchets enlevés lors du chantier de bénévoles du 12/12/2013.	34
Figure 8 : GH07 - Nombreux dépôts sauvages cette année.	35
Figure 9 : GH07 – Exports des déchets et vestiges du club canin et du ball-trap.	35
Figure 10 : GH08 - Restaurer le système d'irrigation gravitaire. Brèche dans le canal.	36
Figure 11 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple.	38
Figure 12 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple.	39
Figure 13 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple.	39
Figure 14 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple : Accès élargi pour passage véhicule.	39
Figure 15 : Obstruction des accès par des rochers et/ou des merlons.	39
Figure 16 : FA1 - Sentier. Tracé initial et tracé modifié.	40
Figure 17 : FA1 - Sentier. Clôtures en partie Nord.	41
Figure 18 : Ouverture et entretien du sentier par l'EPLF Louis Giraud.	41
Figure 19 : FA03 - Journée Mondiale des Zones Humides 2014.	42
Figure 20 : FA03 - Sortie associative CEN à Belle-Île. Article "Le Comtadin" 19/06/2014.	42

1. INTRODUCTION

La zone humide de Belle-Ile s'inscrit au Nord de la plaine comtadine, et constitue le champ naturel d'expansion de crue de 4 cours d'eau qui confluent en son endroit : le Brégoux, le Seyrel, la Salette et le Lauchun. Ces cours drainent une part significative du bassin versant Sud-Ouest-Mont-Ventoux, qui s'appuie sur les reliefs du Mont Ventoux et des Dentelles de Montmirail, et sont par conséquent fréquemment sollicités par des épisodes pluvieux sévères, qualifiés de « cévenols ».

Outre ces épisodes aléatoires, Belle-Ile bénéficie d'un caractère humide permanent conféré par la confluence de ces cours d'eau, et voit de fait ses paysages dominés par des formations liées à l'eau : depuis les mares (permanentes ou temporaires) aux forêts riveraines dominées par les Saules et les Peupliers, en passant par les prairies humides...

Les activités humaines, quoique légères, y sont nettement perceptibles : excavations à l'origine de certaines mares, endiguement des cours d'eau, réseau de mayres et de drains, exploitation des zones prairiales, activités de loisirs, de chasse et de pêche...et font de Belle-Ile un espace qui conjugue tout à la fois enjeux de société et enjeux naturels.

Une convention de gestion a été conclue en 2012 entre l'EPAGE Sud-Ouest-Mont Ventoux et le CEN PACA. Le CEN PACA se voyant confier la gestion de cet Espace Naturel Sensible.

Le plan de gestion de cet espace naturel a été rédigé puis validé début 2013.

Le présent rapport annuel dresse le bilan de l'année 2014, seconde année de gestion.



2. Rappel des objectifs du plan de gestion

O1 – Restaurer les habitats dégradés.

Gérer les habitats ;
Effectuer un suivi des paramètres physiques ;
Restaurer la fonctionnalité hydraulique historique de la zone humide ;

O2 – Conserver et renforcer la biodiversité actuelle.

Assurer un suivi scientifique de la biodiversité du site ;
Poursuivre ou actualiser les inventaires ;
Assurer une veille sur les espèces invasives ;

O3 – Accueillir le public et l'éduquer à l'environnement.

Ouvrir le site au public ;
Proposer des animations et visites ;
Valoriser le site et communiquer ;

3. Rappel du plan de travail quinquennal

Le « **Plan de gestion 2013-2017 – Espace Naturel Sensible « Belle-île » (Aubignan, Vaucluse) – CEN PACA, 2013** » a identifié 44 mesures destinées à atteindre les objectifs de conservation et de valorisation identifiés et concertés par le Comité de gestion.

Ces mesures font l'objet d'une planification annuelle et interannuelle : le plan de travail quinquennal.

Toutes les propositions formulées par le plan de gestion n'ont pu être retenues, ou ont pu voir leur fréquence modifiée.

Une bonne part de ces modifications a porté sur l'année 2013, du fait principalement d'une validation du plan de gestion intervenue trop tard eu égard aux périodes requises pour certaines mesures.

Il résulte également de récents changements des politiques d'aides des principaux partenaires financeurs de la gestion des zones humides, que des contraintes budgétaires sont apparues qui hypothèquent la réalisation de certaines actions durant ce plan de gestion : plaquette de communication, manifestations environnementales, reprofilage des plans d'eau, export des remblais du Sud-Ouest... (FA03, FA04, GH09, GH11)

Les Tableau 1 et Tableau 2 ci-après présentent ainsi le plan de travail dans sa version initiale, pour mémoire, puis dans sa version validée et financée.

En conséquence, la proposition initiale du plan de gestion évaluée à 147 324 € HT se trouve, dans sa version validée, révisée à 70 000 € HT.



Figure 1 : Démolition du bâti de l'ancien ball-trap (10/2014).
© H.OUBRIER (EPAGE SOMV)

Code Opération	Libellé Opération	Occurrences annuelles	Responsabilité	Exécution	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Coût total action
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					9 910
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		1 970
FA03	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	3	EPAGE/CEN	EPAGE/CEN		X	X	X	X		3 152
FA04	FA4 : Éditer une plaquette de communication.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					2 622
FA05	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance		X					364
GH01	GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.	2	EPAGE/CEN	Exploitant	X	X	X	X	X		0
GH02	GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.	1	EPAGE/CEN	Exploitant	X	X	X	X	X		0
GH03	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.	0	EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
GH04	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue	1	EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
GH05	GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue.	0	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X						0
GH06	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X			X			1 838
GH07	GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance	X						1 894
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					7 032
GH09	GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					35 788
GH10	GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X			X		0
GH11	GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X				10 924
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					2 728
PO1	PO1 : Surveillance courante.	0	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
PO2	PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.	0	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
PO3	PO3 : Établir et afficher une réglementation sur le site.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance	X						0
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		3 790
SA02	SA2 : Évaluation quinquennale et actualisation du plan.	0	EPAGE SOMV	Sous-traitance						X	7 280
SA03	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		1 970
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	1	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		9 750
SA05	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X						3 118
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		3 576
SE02	SE2 : Suivi des papillons de jour.	3	CEN PACA	Régie CEN	X		X		X		2 454
SE03	SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN					X		0
SE04	SE4 : Inventaire des reptiles.	2	CEN PACA	Régie CEN			X				888
SE05	SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.	2	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		3 180
SE06	SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.	3	CEN PACA	Régie CEN	X		X		X		1 908
SE07	SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.	2	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		3 940
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	2	CEN PACA	Régie CEN		X		X			848
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	3	CEN PACA	Régie CEN	X	X			X		1 908
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	4	CEN PACA	Régie CEN	X	X			X		3 636
SE11	SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.	3	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		3 180
SE12	SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.	4	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		6 060
SE13	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.	1	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
SE14	SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.	2	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		2 120
SE15	SE15 : Inventaire des chiroptères.	0	CEN PACA	Sous-traitance	X				X		6 800
SE16	SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.	3	CEN PACA	Régie CEN	X				X		1 696
SE17	SE17 : Surveiller l'arrivée et la prolifération des espèces invasives.	0	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
MA01	MA1 : Entretien des infrastructures d'accueil du public.	0	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		1 000
MA02	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		0

Tableau 1 : Plan de travail initial.

Code Opération	Libellé Opération	Occurrences annuelles	Responsabilité	Exécution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Coût total action
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					9 910
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		1 970
FA03	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	3	EPAGE/CEN	EPAGE/CEN							0
FA04	FA4 : Éditer une plaquette de communication.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance							0
FA05	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance		X					364
GH01	GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.	2	EPAGE/CEN	Exploitant	X	X	X	X	X		0
GH02	GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.	1	EPAGE/CEN	Exploitant	X	X	X	X	X		0
GH03	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.	0	EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
GH04	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue.	1	EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
GH05	GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue.	0	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X						0
GH06	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X			X			1 838
GH07	GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance	X						1 894
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					7 032
GH09	GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance							0
GH10	GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X			X		0
GH11	GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance							0
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance		X					2 728
PO1	PO1 : Surveillance courante.	0	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
PO2	PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.	0	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
PO3	PO3 : Établir et afficher une réglementation sur le site.	1	EPAGE/CEN	Régie/Sous-traitance	X						0
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		3 790
SA02	SA2 : Evaluation quinquennale et actualisation du plan.	0	EPAGE SOMV	Sous-traitance						X	7 280
SA03	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X	X	X	X		1 970
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	1	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		9 750
SA05	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X						3 118
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		3 576
SE02	SE2 : Suivi des papillons de jour.	3	CEN PACA	Régie CEN			X		X		1 636
SE03	SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.	1	EPAGE/CEN	Régie CEN					X		0
SE04	SE4 : Inventaire des reptiles.	2	CEN PACA	Régie CEN							0
SE05	SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.	2	CEN PACA	Régie CEN			X		X		1 272
SE06	SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.	3	CEN PACA	Régie CEN			X		X		1 272
SE07	SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.	2	CEN PACA	Régie CEN			X		X		1 576
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	2	CEN PACA	Régie CEN		X		X			848
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	3	CEN PACA	Régie CEN		X			X		1 272
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	4	CEN PACA	Régie CEN		X			X		2 424
SE11	SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.	3	CEN PACA	Régie CEN							0
SE12	SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.	4	CEN PACA	Régie CEN			X		X		2 424
SE13	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.	1	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
SE14	SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.	2	CEN PACA	Régie CEN							0
SE15	SE15 : Inventaire des chiroptères.	0	CEN PACA	Sous-traitance							0
SE16	SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.	3	CEN PACA	Régie CEN							0
SE17	SE17 : Surveiller l'arrivée et la prolifération des espèces invasives.	0	CEN PACA	Régie CEN	X	X	X	X	X		0
MA01	MA1 : Entretien des infrastructures d'accueil du public.	0	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		2 056
MA02	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	1	EPAGE SOMV	Régie/Sous-traitance	X	X	X	X	X		0

Tableau 2 : Plan de travail validé. En rouge actions exclues, en orange actions réduites.

4. Faits marquants de l'année

4.1 Travaux

L'année 2014 aura vu la définition, l'initiation voire la réalisation de plusieurs postes de travaux :

- restauration du système d'irrigation gravitaire et maîtrise de l'inondation du site,
- démolition et exports des vestiges du ball-trap et de l'ancien club canin,
- condamnation des accès sauvages,
- enlèvement des nombreux dépôts sauvages subis cette année,
- création du sentier pour l'accueil du public,
- création des équipements dédiés à l'accueil sur le site,
- ...

L'année 2015 devrait voir l'aboutissement de la majorité de ces postes de travaux.

Certains de ces travaux étaient, ou restent encore pour certains, tributaires de la maîtrise foncière des parcelles concernées par ces aménagements. Ce fut notamment le cas de la restauration de la mayre du Nord, dont l'acquisition foncière en cours d'année rend possible maintenant l'engagement des travaux de restauration et d'équipement pour la gestion hydraulique.

4.2 Intempéries, inondations

L'automne 2013, l'hiver et l'automne 2014 ont été particulièrement pluvieux. Pour conséquences, la grande majorité des parcelles du site s'est retrouvée submergée jusque mai 2014, et la situation n'a guère évolué au fil du temps, compliquée par plusieurs fuyants constatés en rive gauche de la mayre du Nord.

Le phénomène est encore amplifié par l'existence de plusieurs barrages de castor, notamment juste avant la confluence Seyrel / Brégoux, qui font tout à la fois gonfler le Seyrel et empêchent le bon ressuyage des prairies lorsqu'elles sont inondées.

L'EPAGE SOMV a notamment déposé un dossier de dérogation pour la destruction de ces barrages auprès de la DREAL PACA, dont elle reçoit un avis favorable début décembre. Les travaux programmés le 9 décembre devraient faciliter ce ressuyage, et atténuer les impacts sur les prairies.

En 2015, la réalisation programmée des travaux de restauration hydraulique devrait finir de régler ce dysfonctionnement particulièrement dommageable à l'activité agricole et à sa rentabilité économique.

4.3 Agriculture

Les conditions météorologiques de cette année, pour le moins arrosée, associées aux deux précédents facteurs évoqués (fuyants de la mayre, barrages de castor) auront été très préjudiciable à l'exploitation agricole des prairies, et ainsi à l'entretien des milieux naturels qu'elles constituent.

Il n'aura ainsi pas été possible de procéder à l'entretien habituel de ces prairies par la fauche et le pâturage, les terres rendues impraticables aux moutons et aux engins.

4.4 Accueil et pédagogie

Le volet « accueil et pédagogie » du plan de gestion n'a pas pu être mis en œuvre comme attendu sur l'ENS cette année. Plusieurs points d'importance appelant à être solutionnés au préalable :

- Création du sentier,
- Aménagement de la panneautique,
- Aménagement d'une zone de stationnement,
- Mise en concordance des activités de chasse et d'accueil du public,
- ...

Selon le calendrier suivi par les travaux en 2015, la rentrée scolaire 2015 pourrait voir naître les premiers éléments qui offriront à Belle-Île de jouer pleinement son rôle en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

4.5 Collaboration / Partenariat

L'année 2014 a vu la prolongation d'un partenariat productif et efficace avec l'EPLF Louis Giraud de Carpentras-Serres.

Les classes de BTS du lycée agricole interviennent en effet sur le projet d'aménagements pour l'accueil du public sur l'espace naturel sensible. Ils se chargent eux-mêmes d'un certain nombre de réalisations, comme déjà cette année :

- Gros travaux de réouverture du sentier,
- Entretien léger du sentier sur certaines portions encore praticables,
- Levers topographiques,
- Pose de clôtures en bois,
- ...

Un nouveau partenariat s'est fait jour cette année avec l'association ARCHASSE84, composée de chasseurs à l'arc qui prennent aujourd'hui une part active dans le suivi, la gestion et la régulation des populations de sangliers sur le site dans le cadre d'un Plan de gestion cynégétique du sanglier, premier du genre à l'échelle du département.

5. Programme d'actions 2014

Code Opération	Libellé Opération	Exécution	2014					
			REALISE	PARTIELLEMENT REALISE	REPORTE	SANS OBJET CETTE ANNEE	N/A CETTE ANNEE	N/A POUR CE PLAN
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	Régie et/ou Sous-traitance	X	X				
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	Régie CEN	X	X				
FA03	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	Partenariat EPAGE/CEN		X				X
FA04	FA4 : Éditer une plaquette de communication.	Régie et/ou Sous-traitance						X
FA05	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.	Régie et/ou Sous-traitance	X		X			
GH01	GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.	Exploitant	X	X				
GH02	GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.	Exploitant	X		X			
GH03	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.	Régie CEN	X	X				
GH04	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue	Régie CEN	X	X				
GH05	GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue.	Régie et/ou Sous-traitance	X		X			
GH06	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	Régie et/ou Sous-traitance		X				
GH07	GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.	Régie et/ou Sous-traitance		X		X		
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	Régie et/ou Sous-traitance	X		X			
GH09	GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.	Régie et/ou Sous-traitance						X
GH10	GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.	Régie et/ou Sous-traitance	X		X			
GH11	GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.	Régie et/ou Sous-traitance			X			X
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	Régie et/ou Sous-traitance	X	X				
PO1	PO1 : Surveillance courante.	Régie CEN	X	X				
PO2	PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.	Régie CEN	X		X			
PO3	PO3 : Établir et afficher une réglementation sur le site.	Régie et/ou Sous-traitance	X		X			
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	Régie CEN	X	X				
SA02	SA2 : Évaluation quinquennale et actualisation du plan.	Sous-traitance				X		
SA03	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	Régie CEN	X		X			
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	Régie CEN	X	X				
SA05	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.	Régie et/ou Sous-traitance		X				
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	Régie et/ou Sous-traitance	X	X				
SE02	SE2 : Suivi des papillons de jour.	Régie CEN				X		
SE03	SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.	Régie CEN				X		
SE04	SE4 : Inventaire des reptiles.	Régie CEN						X
SE05	SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.	Régie CEN					X	
SE06	SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.	Régie CEN				X		
SE07	SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.	Régie CEN		X			X	
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	Régie CEN	X	X				
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	Régie CEN	X		X			
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	Régie CEN	X	X				
SE11	SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.	Régie CEN						X
SE12	SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.	Régie CEN					X	
SE13	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.	Régie CEN	X	X				
SE14	SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.	Régie CEN						X
SE15	SE15 : Inventaire des chiroptères.	Sous-traitance						X
SE16	SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.	Régie CEN						X
SE17	SE17 : Surveiller l'arrivée et la prolifération des espèces invasives.	Régie CEN	X	X				
MA01	MA1 : Entretien des infrastructures d'accueil du public.	Régie et/ou Sous-traitance	X			X		
MA02	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	Régie et/ou Sous-traitance	X	X				

Tableau 3 : Programme d'actions 2014 et réalisation.

NB : « X » = Actions reportées de 2013.

6. Bilan Annuel de réalisation

État de réalisation des actions programmées en 2014 :

Programmées en 2014	26
Réalisées	17
Partiellement réalisées	5
Reportées	8
Sans objet	7

26 actions étaient inscrites au prévisionnel 2014.

23 auraient dû être engagées.

3 actions ont été engagées bien que non programmées.

(manifestations environnementales, suivi ornithologique, enlèvement des déchets)

17 des actions à engager, soit les deux tiers, ont été menées à bien.

(gestion agricole entretien de la végétation de la mayre, suivis biologiques, coordination...)

5 n'ont été qu'engagées.

(aménagement d'accueil du public, travaux hydrauliques...)

8 ont été reportées.

(restauration écologique ou fonctionnelle, plan pastoral, suivi botanique...)

3 actions étaient reportées de l'année précédente.

(restauration fonctionnelle, réglementation, maîtrise foncière)

2 actions reportées sont en report à nouveau.

(restauration fonctionnelle, réglementation)

	REALISE	PARTIELLEMENT REALISE	REPORTE	SANS OBJET CETTE ANNEE
Fréquentation et Accueil du public	33%	67%	33%	
Gestion des Habitats	50%	20%	30%	20%
MAintenance	50%			50%
POlice et surveillance	33%		67%	
Suivi Administratif	60%		20%	20%
Suivis Écologiques	50%		8%	25%

Tableau 4 : Taux de réalisation des actions programmées par thématiques.

6.1 Suivi scientifique

SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la mayre

Action réalisée.

Prélèvement effectué le 17 avril sur la mayre Nord. Résultats reportés en Annexe 1.

Résultats

Il ressort une augmentation significative du dosage d'Escherichia coli à près de 1 000 NPP/100 mL, soit 4 fois le dosage de l'année précédente.

De même, le taux de nitrates est légèrement supérieur à celui mesuré l'année dernière.

Les taux de micropolluants organiques sont sensiblement équivalents sans être significatifs.

Paramètres bactériologiques

Comme en 2013, les résultats semblent témoigner du dysfonctionnement d'ANC situé(s) à l'amont du lieu de prélèvement.

Si les concentrations mesurées ici paraissent supérieures à celles mesurées en 2013, ce peut très bien être un artefact lié au caractère ponctuel du prélèvement, et donc relever d'une contingence plus que d'un état durable.

Les résultats de ce dosage doivent donc être relativisés : l'augmentation des concentrations d'*E. coli* constatées cette année peut tout aussi bien relever d'un prélèvement « trop positif » en 2013, comme d'un prélèvement 2014 à un moment « trop négatif » (rejet ponctuel...).

En toute occurrence, par son Contrat de rivière, l'EPAGE SOMV travaille aux côtés du SMERV à l'amélioration des assainissements collectifs et individuels sur le bassin versant. Ce paramètre ne peut être directement influencé par la gestion de l'ENS.

Nitrates et Pesticides

De même que pour les paramètres bactériologiques, le taux de nitrates mesuré cette année est légèrement supérieur à celui dosé en 2013.

Même conclusion : cette mesure est particulièrement biaisée par son caractère ponctuel.

Là encore, la gestion de l'ENS ne peut directement influencer sur ce paramètre, qui relève de l'application des textes réglementaires en vigueur quant à l'usage des intrants, et à la mise en œuvre d'une politique volontariste à l'échelle du bassin par la profession agricole.

Perspectives

La question se pose de la pertinence de ce suivi au-delà de 2015.

SE2 : Suivi des papillons de jour.

Sans objet cette année.

Des relevés entomologiques ont toutefois été réalisées lors du suivi des orthoptères (SE10 : Suivi des orthoptères.)

Dont il ressort particulièrement que la population de **Zygène du trèfle**, espèce très localisée et désormais inscrite sur la **Liste Rouge régionale avec le statut VU (vulnérable)** est bien représentée sur le site. Outre la prairie et la friche méso-humide de la partie sud, ce papillon de jour occupait cette année également les friches humides de la partie Nord-Est, aux abords des mares artificielles.

Autres observations

TAXONS OBSERVES
Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)
Colias crocea Fourcroy, 1785
Cupido argiades
Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)
Melitaea didyma (Esper, 1778)
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)
Pieris napi (Linnaeus, 1758)
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)
Zerynthia polyxena (Denis & Schiffermüller, 1775)
Zygaena trifolii

Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion

Taxon		Enjeu local de conservation	Implication de gestion
Lépidoptères	Diane (<i>Zerynthia polyxena</i>)	Moyen	Maintien d'une mosaïque d'habitats en contexte humide tels que ripisylve, prairie humide, bordure de canaux.
Lépidoptères	Petit Mars changeant (<i>Apatura ilia</i>)	Moyen (faible ?)	Maintien de la ripisylve âgée (vieux peupliers)
Lépidoptères	Azuré du trèfle (<i>Cupido argiades</i>), Zygène du trèfle (<i>Zygaena trifolii</i>)	Moyen	Maintien des prairies humides. Ecologie compatible avec un entretien extensif des prairies (fauche annuelle, apport azoté minimal).

SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.

Sans objet cette année.

SE4 : Inventaire des reptiles.

Action non validée pour ce plan de gestion.

SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.

Action non validée pour cette année du plan de gestion.

Deux observations ont toutefois été réalisées le 10 avril, d'imagos et de pontes en rive droite du Seyrel, à hauteur des mares du Sud-Ouest.

SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.

Sans objet cette année.

Détail des observations effectuées.

Notons particulièrement deux odonates qui affectionnent les milieux aquatiques temporaires : l'Aeshne affine (*Aeshna affinis*) et l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*). Cette dernière est relativement peu commune et localisée. Conformément à ses mœurs pionnières, elle a été observée au niveau de la prairie inondée.

Odonates	
Nb dates	4
Nb données	28
Nb espèces	18

Tableau 5 : SE08 - Observations odonates 2014.

Nom français de l'espèce	Occurrences
Aeshne affine	1
Aeshne mixte	1
Agrion de Mercure	2
Anax empereur	1
Calopteryx éclatant	2
Calopteryx hémorrhoidal	1
La Libellule fauve	1
L'Agrion blanchâtre	2
L'Agrion élégant	1
L'Agrion nain	1
Le Gomphe à crochet	1
Le Gomphe à pince	2
Le Gomphe similaire	2
Le Leste barbare	1
Le Leste brun	2
Le Sympetrum méridional	1
L'Orthétrum bleuâtre	1
L'Orthétrum réticulé	1

Tableau 6 : SE08 - Observations odonates 2014 - Liste des taxons.

Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion

Taxon		Enjeu local de conservation	Implication de gestion
Odonates	Leste verdoyant (<i>Lestes virens</i>), Leste barbare (<i>Lestes barbarus</i>), Agrion mignon (<i>Coenagrion scitulum</i>), Agrion nain (<i>Ischnura pumilio</i>), Aeshne affine (<i>Aeshna affinis</i>)	Moyen	Maintien de mares temporaires
Odonates	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Moyen	Maintien des tronçons ensoleillés du cours d'eau colonisé.
Odonates	Gomphe similaire (<i>Gomphus similimus</i>)	Moyen	L'existence du cours d'eau et du canal suffit.

SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.

Action non validée pour cette année du plan de gestion.

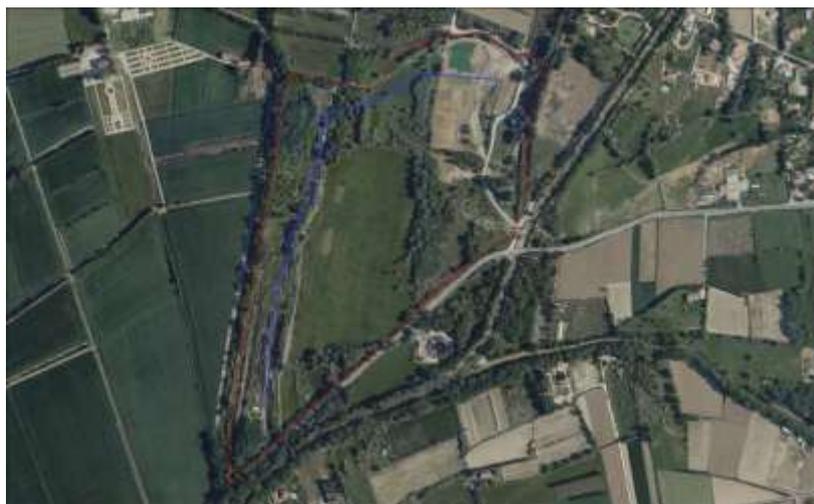
Action réalisée.

Indice kilométrique d'abondance

Le suivi de l'avifaune nicheuse a été effectué au printemps, par la réalisation d'un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) selon les mêmes modalités mises en œuvre en 2012 et 2013, aux fins de rédaction du plan de gestion. Cette troisième année de suivi permet d'obtenir une vision fiable du peuplement ornithologique du site.

Des écoutes et observations visuelles sont consignées lors de 2 passages en début de printemps, vers le pic de la migration prénuptiale.

Les résultats annuels obtenus sont exposés Figure 2.



Carte 1 : SE07 – IKA, Parcours suivi.

La comparaison interannuelle des IKA de 2012 à 2014 permet d'obtenir aujourd'hui une image assez juste du peuplement de Belle-Île (Tableau 7, Figure 3, Figure 4).

ANNEE 2014		IKA - BELLE - ILE commune d'Aubignan								
		Longueur du tracé: 1,00 Km								
Observateur : Gilles BLANC - CEN PACA		Premier passage			Deuxième passage				Bilan / 1.0 km	
Date		28-mars-14			25-mai-14					
Conditions de suivi		bonnes			bonnes					
horaires		7H00 / 8H00			6H25/7H20					
Espèces contactées		Nb contacts	Observation	Statut	Nb couples	Nb contacts	Observation	Statut	Nb couples	Nb couples retenu
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>					2	individu	E	0	0
Héron cendré	<i>Ardéa cinerea</i>	8	individu	N	4	6	individu	N	3	4
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2	individu	N	1	2	individu	N	1	1
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	4	individu	N	2					2
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>					1	individu	N	0,5	0,5
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>					1	individu	N	0,5	0,5
Faucon crecerelle	<i>Falco tinnunculus</i>					1	individu	N	0,5	0,5
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	1	chanteur	N	1					1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	2	individu	M	0					0
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	3	individu	N	1,5	4	individu	N	2	2
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1	chanteur	N	1	4	chanteur	N	4	4
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>					1	chanteur	N	1	1
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaoto</i>	1	individu	E	0					0
Huppe fasciée	<i>Upupa epas</i>					2	chanteur	N	2	2
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	1	individu	N	0,5					0,5
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>					3	individu	E		0
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>					4	individu	N	2	2
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2	chanteur	N	2	2	chanteur	N	2	2
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	1	chanteur	N	1	1	chanteur	N	1	1
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	3	chanteur	N	3					3
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	1	individu	M	0					0
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	1	individu	M	0					0
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	1	individu	H	0					0
Rougegorge familier	<i>Eriothacus rubecula</i>	6	chanteur	N	6	7	chanteur	N	7	7
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>					16	chanteur	N	16	16
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	1	individu	M	0					0
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	3	chanteur	N	3	4	chanteur	N	4	4
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	9	chanteur	N	9	10	chanteur	N	10	10
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	9	chanteur	N	9	7	chanteur	N	7	9
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>					1	chanteur	N	1	1
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>					1	chanteur	M	0	0
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>					6	chanteur	N	6	6
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	5	chanteur	N	5					5
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	7	chanteur	N	7	3	chanteur	N	3	7
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	5	chanteur	N	5	2	chanteur	N	2	5
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	1	couple	N	1	1	couple	N	1	1
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	1	individu	M	0					0
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2	chanteur	N	2					2
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	3	chanteur	N	3	4	chanteur	N	4	4
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>					3	individu	N	1,5	1,5
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1	individu	N	0,5					0,5
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	14	individu	N	1	9	individu	N	1	1
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	5	chanteur	N	5	2	chanteur	N	2	5
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>					1	chanteur	N	1	1
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	1	chanteur	N	1					1
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	1	chanteur	N	1					1
Serín cini	<i>Serinus serinus</i>	1	chanteur	N	1					1
Nombre de contact		107				111				
Nombre d'espèces	Contactées			33				30		47
	Nicheuses			26				27		38
Couples nicheurs					74				86	116

Figure 2 : Résultats de l'IKA 2014.

Bouscarle, Fauvette à tête noire, Corneille, Colvert, Chardonneret, Étourneau, Geai, Grimpereau, Héron cendré, Hypolaïs, Loriot, Merle, Mésanges, Milan, Pics, Pie, Ramier, Rossignol, Rougegorge, Serin, Sitelle, et Tourterelle des bois... constituent le socle du peuplement de Belle-Île : ces espèces sont contactées chaque année, et en des effectifs généralement parmi les plus élevés du site.

Ces espèces sont pour la plupart inféodées aux **haies, fourrés et boisements**. Cette trentaine d'espèces représente la moitié du peuplement de Belle-Île, et concentre 90 % des couples nicheurs contactés lors des relevés.

Les espèces de milieux ouverts et les paludicoles sont en revanche très marginales dans les contacts, pour l'IKA comme hors protocole :

- On remarquera toutefois une dizaine d'espèces paludicoles (**Héron cendré, Bihoreau gris, Gallinule, Colvert, Grèbe castagneux, Martin-pêcheur, Chevalier culblanc, Grand cormoran, Locustelle, Râle d'eau**), qui comptabilisent environ 8% des couples nicheurs dénombrés. On notera particulièrement l'échec de reproduction / la non-installation du Grèbe castagneux cette année.

- Enfin, seulement 7 espèces soit environ 10% du peuplement peuvent être plus particulièrement rattachées aux zones ouvertes (**Huppe, Faisan, Bruant zizi, Cisticole, Guêpier, Hirondelles et Martinets**), mais ne représentent avec 2% qu'une infime partie des couples nicheurs de Belle-Île.

En somme, le peuplement ornithologique de Belle-Île est à dominante forestière, en nombre d'espèces comme en nombre de couples nicheurs, et ces espèces s'observent chaque année.

Une seconde composante se distingue, d'affinité paludicole, qui ne comptabilise toutefois qu'un faible nombre d'espèces, pas toutes nicheuses, et dont les observations sont irrégulières d'une année sur l'autre.

Les espèces de milieux ouverts sont très peu nombreuses, leur présence aléatoire, et très peu nichent ici.

ESPECES	% Effectif nicheur
Rosignol philomèle	13,7%
Bouscarle de Cetti	9,2%
Fauvette à tête noire	8,6%
Rougegorge familier	8,6%
Mésange charbonnière	6,7%
Hypolais polyglotte	4,1%
Étourneau sansonnet	3,8%
Grimpereau des jardins	3,8%
Héron cendré	3,5%
Mésange bleue	3,5%
Merle noir	3,2%
Pic vert	2,5%
Pigeon ramier	2,2%
Milan noir	1,9%
Pouillot véloce	1,9%
Gallinule poule d'eau	1,8%
Canard colvert	1,6%
Corneille noire	1,6%
Pic épeichette	1,6%
Tourterelle des bois	1,6%
Grèbe castagneux	1,3%
Sitelle torchepot	1,3%
Geai des chênes	1,1%
Huppe fasciée	1,0%
Loriot d'Europe	1,0%
Mésange à longue queue	1,0%
Pic épeiche	1,0%
Serín cini	1,0%
Buse variable	0,6%

ESPECES	% Effectif nicheur
Chardonneret élégant	0,6%
Faisan de colchide	0,6%
Pie bavarde	0,6%
Rollier d'Europe	0,6%
Bruant zizi	0,3%
Chouette hulotte	0,3%
Cisticole des joncs	0,3%
Faucon crécerelle	0,3%
Fauvette mélanocéphale	0,3%
Martin pêcheur d'Europe	0,3%
Troglodyte mignon	0,3%
Verdier d'Europe	0,3%
Buse variable	0,2%
Épervier d'Europe	0,2%
Bergeronnette grise	0,0%
Bihoreau gris	0,0%
Chevalier cul-blanc	0,0%
Choucas des tours	0,0%
Grand cormoran	0,0%
Grive musicienne	0,0%
Guêpier d'Europe	0,0%
Hirondelle rustique	0,0%
Locustelle tachetée	0,0%
Martinet noir	0,0%
Pipit farlouse	0,0%
Pouillot fitis	0,0%
Râle d'eau	0,0%
Rémiz penduline	0,0%
Tourterelle turque	0,0%

Tableau 7 : Répartition des effectifs nicheurs par espèces.

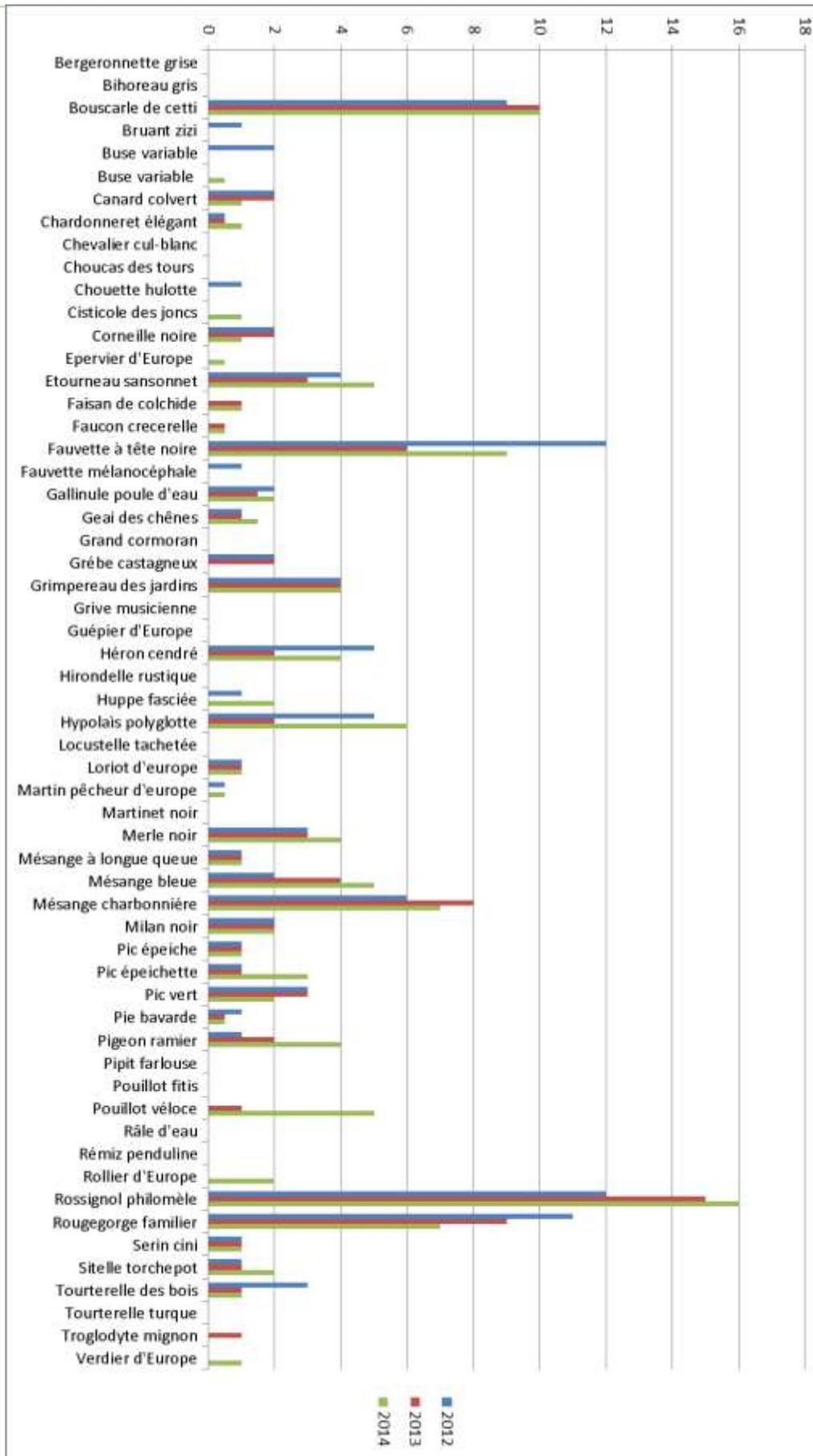


Figure 3 : IKA spécifiques interannuels (nb. de couples nicheurs).

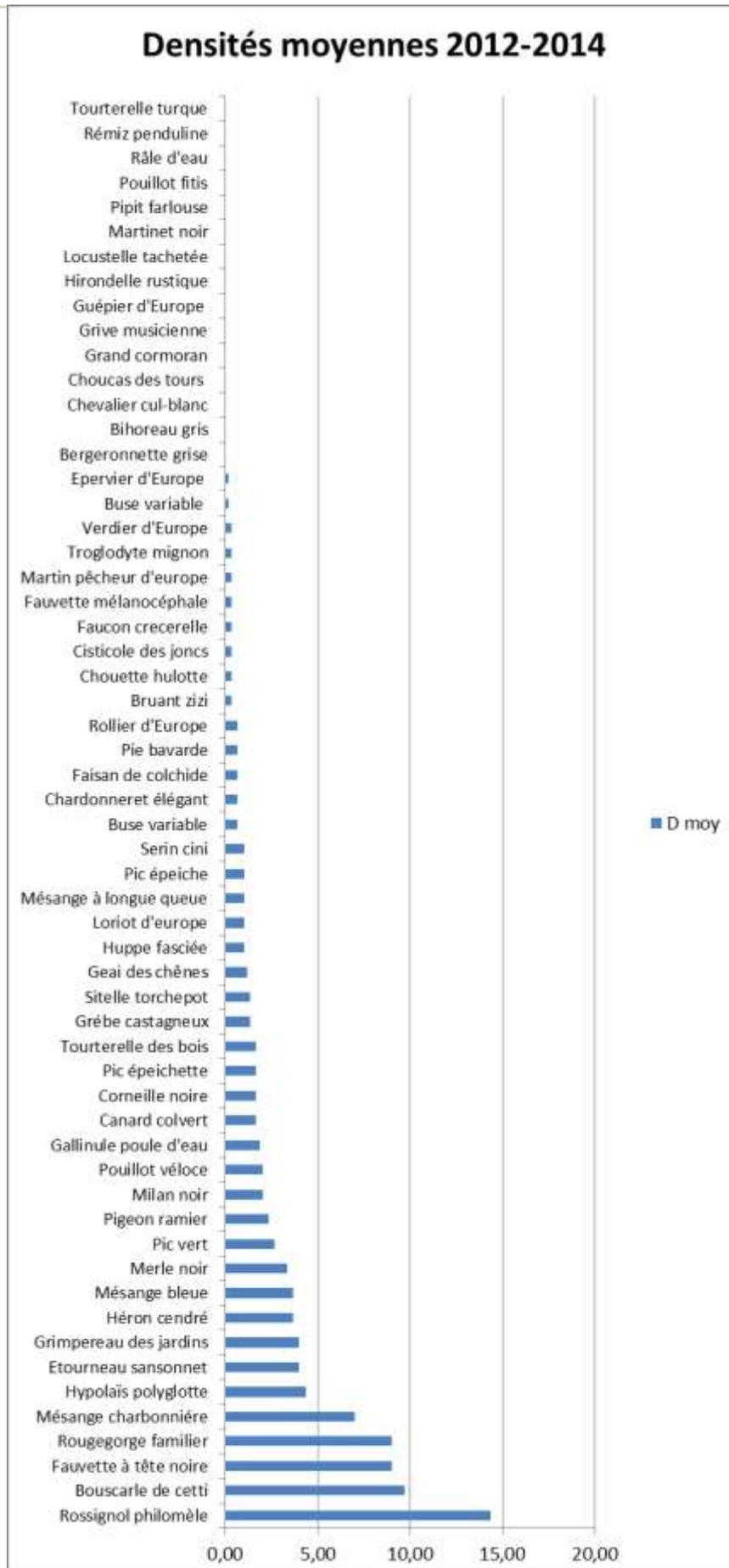


Figure 4 : Densités moyennes de couples par km ; 2012-2014.

Suivi de la colonie d'ardéidés

Recensement hivernal exhaustif de 24 nids, tous occupés, et localisés dans le bois Nord-Ouest sur de gros chênes pédonculés qui longent la digue de l'ancien Seyrel.

Observation de 3 nids vides pouvant être attribués au héron bihoreau, mais aucune nidification confirmée sur le site. Le héron bihoreau est l'une des espèces dont la nidification est la plus délicate à localiser.

Le passage du mois de mai a permis de qualifier les succès de reproduction 2014 :

Héron cendré

Tous les nids ont été contrôlés :

- nid avec jeunes :	16
- nid vide mais présence de jeune :	4
- nid vide sans reproduction	3
- nid au sol avec 2 gros cadavres de jeunes :	1

En mai, la plupart des jeunes sont proches de l'envol avec :

Nid avec 1 jeune :	6
Nid avec 2 jeunes :	9
Nid avec 3 jeunes :	1

A noter : une famille de 3 jeunes volants.

In fine, une moyenne annuelle de 1,8 jeune par nid.

Bihoreau gris

Deux oiseaux observés posés dans le plan d'eau Sud (1 adulte + 1 sub-adulte), mais la recherche dans la colonie n'a pas permis de localiser de nid occupé.

Un nid repéré en mars comme potentiellement attribuable à l'espèce est resté vide.

Un adulte a également été observée le 16/04 (H.Oubrier *com. pers.*)

Suivi des rapaces diurnes

Milan noir

Deux couples cantonnés, dont apport de matériaux au nid sur nidrap 1, déjà occupé en 2012 et 2013 par un couple de Milan noirs.

Bondrée apivore

Comme en 2013, plusieurs observations d'individus apparemment cantonnés, mais sans jamais pouvoir observer de comportement attestant la nidification sur le site.

Autres espèces

Buse variable et Épervier ont encore été observés sur le site, mais là aussi sans pouvoir justifier de leur nidification sur site.

SE8 : Suivi batrachologique.

Action partiellement réalisée.

Aucune ponte n'a été constatée cette année. Seules la Grenouille rieuse et la Rainette méridionale ont été contactées, mais sans preuve de comportements reproductifs.

Pour autant, les deux espèces sont connues autochtones et reproductrices sur l'ENS.

Toutefois, de mauvaises conditions météo ce printemps lors des différentes dates programmées pour des écoutes nocturnes n'ont pas permis d'engager un effort de terrain suffisant pour maximiser les chances de contacts des autres espèces (pélodyte ponctué, crapaud calamite, crapaud commun...).

Des prospections nocturnes seront reconduites en 2015 pour compléter les observations partielles réalisées cette année.

Amphibiens	
Nb dates	4
Nb données	6
Nb espèces	2

Tableau 9 : SE08 - Observations amphibiens 2014.

Nom français de l'espèce	Occurrences
Grenouille rieuse	3
Rainette méridionale	3

Tableau 8 : SE08 - Observations amphibiens 2014 - Liste des taxons.

SE9 : Suivi botanique de la végétation.

Action reportée.

Action destinée à mesurer la réponse des principaux habitats naturels humides à la restauration de conditions de milieu consécutives au rétablissement d'une gestion agropastorale traditionnelle (baignage-fauche-baignage-pâturage-fauche), la réalisation de ce suivi est reportée à la réalisation des travaux et ainsi à la maîtrise des conditions de milieu (inondations non maîtrisées cette année).

SE10 : Suivi des orthoptères.

Action réalisée.

Complément d'inventaire de 2014

En 2014, l'objectif prioritaire était de compléter la caractérisation du peuplement, par la recherche de nouvelles espèces associées aux zones humides, le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*), et de constater l'évolution des peuplements suite à l'inondation durable des parcelles de prairies situées au nord du site. L'attention portée aux autres taxons a de fait été moindre.

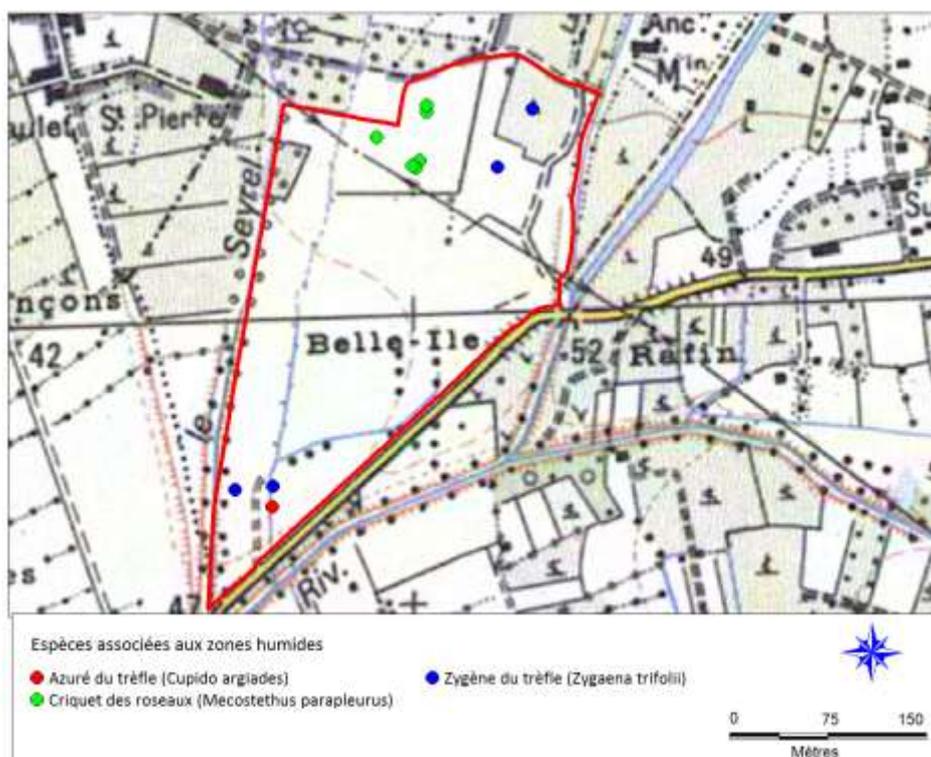
Résultats d'inventaire

Les deux espèces recherchées n'ont pas été observées. Leur potentialité de présence est désormais faible.

Par ailleurs, aucune nouvelle espèce présentant un enjeu de conservation ne s'est ajoutée à la liste du site.

A la faveur de l'inondation de la parcelle durant l'été 2014, les observations de Criquet des roseaux ont été cette année plus nombreuses et plus largement réparties.

En 2012, l'espèce n'avait été trouvée que dans le fossé de drainage qui traverse la parcelle de prairie. En 2014, le Criquet des roseaux occupait le même fossé mais il était également très présent sur pourtour de la prairie, en grande partie inondée. C'est ainsi que 14 individus ont été recensés le 8 septembre 2014.



Carte 2 : SE10 - Observations de trois espèces associées aux zones humides (2014)

Résultats de suivi

25 taxons contactés :

<i>Aiolopus strepens</i>	<i>Conocephalus fuscus</i>	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	<i>Oedipoda caerulescens</i>	<i>Pteronemobius heydenii</i>
<i>Aiolopus thalassinus</i>	<i>Decticus albifrons</i>	<i>Mecostethus parableurus</i>	<i>Omocestus rufipes</i>	<i>Rhacocleis poneli</i>
<i>Calliptamus italicus</i>	<i>Docostaurus genei</i>	<i>Melanogryllus desertus</i>	<i>Pezotettix giornae</i>	<i>Roeseliana azami</i>
<i>Chorthippus brunneus</i>	<i>Emmaturga atomaria</i>	<i>Nemobius sylvestris</i>	<i>Phaneroptera nana</i>	<i>Ruspolia nitidula</i>
<i>Chorthippus parallelus</i>	<i>Euchorthippus declivus</i>	<i>Oedaleus decorus</i>	<i>Platycleis tessellata</i>	<i>Tettigonia viridissima</i>

Les 5 taxons patrimoniaux ont également été confirmés cette année sur le site :

Nom commun	Nom scientifique	Effectif
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parableurus</i>	14
Grillon noirâtre	<i>Melanogryllus desertus</i>	15
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	1
Decticelle varoise	<i>Rhacocleis poneli</i>	12
Decticelle des ruisseaux	<i>Roeseliana azami</i>	20

Synthèse des enjeux de conservation et implications de gestion

TAXON		ENJEU LOCAL DE CONSERVATION	IMPLICATION DE GESTION
Orthoptères	Grillon noirâtre (<i>Melanogryllus desertus</i>)	Moyen	Maintien des prairies humides. Ecologie compatible avec un entretien extensif des prairies (fauche annuelle, apport azoté minimal).
Orthoptères	Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>)	Faible	Maintien de surfaces marécageuses
Orthoptères	Decticelle varoise (<i>Rhacocleis poneli</i>)	Moyen	Maintien des haies, bosquets, ronciers en bordure des zones humides
Orthoptères	Decticelle des ruisseaux (<i>Metrioptera fedtschenkoi azami</i>)	Fort	Maintien des prairies humides et marécageuses à herbes hautes
Orthoptères	Criquet des roseaux (<i>Mecostethus parapleurus</i>)	Fort	Maintien des prairies très humides et marécageuses
Orthoptères	Cortège des autres espèces d'orthoptères méso-hygrophiles	Moyen	Maintien d'une mosaïque d'habitats humides tels que ripisylve, prairie humide, surfaces marécageuses



Le Criquet des roseaux est une élégante espèce

Photo : S. BENCE, 17/07/2010, Le Bourget (73)



Répartition de l'espèce en France

Source : Atlas UEF, 2009

in www.tela-orthoptera.org

Ce criquet possède une large aire de répartition eurosibérienne.

Cette espèce existe dans les deux tiers méridionaux de la France, où elle semble globalement en expansion vers le Nord.

En région PACA, elle reste assez localisée. Indicatrice d'une qualité relativement bonne des zones humides riches en végétation (strates herbacées ou semi-arbustives), on la trouve principalement en Camargue, autour de l'étang de Berre, en basse Durance et ça et là à la faveur de ripisylves, marais, étangs, etc.

Statut réglementaire ou de conservation : néant

SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Des observations ont toutefois été consignées lors de différents passages du gestionnaire :

Oiseaux	
Nb dates d'observation	12
Nb données	106
Nb espèces	39

Tableau 10 : SE11 - Observations avifaune 2014.

Nom français de l'espèce	Occurrences
Bécassine des marais	1
Bouscarle de Cetti	5
Buse variable	4
Canard colvert	2
Choucas des tours	1
Chouette hulotte	1
Circaète Jean-le-Blanc	1
Corneille noire	3
Étourneau sansonnet	2
Faucon crécerelle	2
Fauvette à tête noire	3
Geai des chênes	3
Goéland leucophée	1
Grimpereau des jardins	5
Guêpier d'Europe	1
Héron cendré	5
Hypolaïs polyglotte,	1
Locustelle tachetée	1
Martinet noir	2
Martin-pêcheur d'Europe	1

Nom français de l'espèce	Occurrences
Merle noir	4
Mésange à longue queue	2
Mésange bleue	4
Mésange charbonnière	3
Milan noir	4
Pic épeiche	2
Pic vert, Pivert	5
Pigeon ramier	1
Pinson des arbres	1
Pipit farlouse	1
Pouillot véloce	1
Gallinule poule-d'eau	1
Râle d'eau	1
Rémiz penduline	1
Rollier d'Europe	2
Rosignol philomèle	3
Rougegorge familier	7
Sarcelle d'hiver	1
Tourterelle des bois	1
Pic vert, Pivert	5

Tableau 11 : SE11 - Observations avifaune 2014 - Liste des taxons.

SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.

Action non validée pour cette année du plan de gestion.

Deux observations effectuées, les 4 et 15 juin, sur la Mayre Nord.

L'entretien de végétation effectué aux fins des travaux hydrauliques profite vraisemblablement à l'espèce.

Le suivi prévu en 2015 permettra d'apporter un éclairage supplémentaire sur ce point.

SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.

Action réalisée.

Outre que le pâturage n'a pas pu être mis en œuvre dans les modalités prévues par le plan de gestion cette année, il a même été quasi complètement empêché par des conditions de milieu impropres à la venue du troupeau du fait d'une inondation prolongée des prairies par suite, d'une part, des brèches sur la mayre Nord et, d'autre part, des épisodes pluvieux successifs, nombreux, et intenses du printemps et de l'automne 2014.

Ainsi il n'a pas été question cette année d'un éventuel impact du pâturage sur les milieux...

SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.

Action non validée pour ce plan de gestion.

SE15 : Inventaire des chiroptères.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Inventaire non retenu pour ce plan de gestion. Il est pourtant fort probable que l'étude révèle l'importance du site pour de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale notamment en ripisylve.

SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Inventaire non retenu pour ce plan de gestion. Il est pourtant fort probable que l'étude révèle des espèces à forte valeur patrimoniale, notamment dans le vieux bois.

SE17 : Veiller aux arrivées d'espèces invasives.

Action réalisée.

Sans objet cette année.

6.2 Gestion des habitats et des espèces

GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.

Action réalisée.

Opération liée à l'action SA03, qui prévoit la rédaction d'un plan pastoral, concerté avec les intervenants de l'irrigation et de l'entretien des prairies.

Les travaux de restauration hydraulique n'étant pas achevés à l'heure de la rédaction de ce rapport annuel, la mise en œuvre du système d'irrigation est actuellement impossible. La consignation des modalités de sa mise en œuvre dans le cadre de la gestion courante des habitats ne peut être précisément définie aujourd'hui.

Il est toutefois convenu, une fois les travaux achevés, de définir avec l'exploitant les modalités d'exploitation des prairies (baignages, périodes et chargement du pâturage...) et de les consigner dans un plan pastoral, document cadre de la gestion agropastorale de Belle-Île.

Indépendamment des modalités de la gestion, celle-ci n'a pu avoir lieu en raison de l'inondation prolongée des prairies.



Figure 5 : GH01 - Les prairies inondées en septembre 2014, comme la majeure partie de l'année.

GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.

Action reportée.

Particulièrement dédiée aux espaces environnants les plans d'eau du Nord-Est, cette action n'a pas été considérée prioritaire cette année considérant les conditions du moment et les actions à réaliser cette année impactant le secteur et/ou pouvant y être corrélée : projet de sentier, panneautique, hydraulique...

Cette action sera à réaliser ultérieurement, indépendamment de toute autre action ou, selon constatations et arbitrages ultérieurs, elle pourra être opportunément reliée à d'autres aménagements (platelages, cheminements...).

GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.

Action partiellement réalisée.

Sans objet cette année. Cette action ne concerne Belle-Île que lorsque l'entretien du Seyrel est programmé, comme ce fut le cas en 2013.

Un rapprochement a été entrepris à plusieurs reprises avec les services techniques de la commune d'Aubignan pour convenir de certains points de détail relatifs à l'entretien de la végétation de la mayre Nord sur sa partie longeant la piste. Malgré plusieurs rendez-vous manqués, nous n'avons à ce jour pas pu nous rencontrer.

Ce point doit être reporté à 2015.

GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue exceptionnelle.

Action réalisée.

Sans objet cette année.

GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue.

Action reportée.

Cette action, bien qu'inscrite au plan de gestion de Belle-Île, participe en fait d'un projet d'aménagement hydraulique porté par l'EPAGE SOMV qui reste actuellement en suspens.

GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.

Action réalisée.

Un entretien a été réalisé sur la parcelle acquise de la Mayre au Nord pour en évaluer l'état de fonctionnalité (atterrissement, brèches, ouvrages...) et dimensionner les travaux à programmer.

Action liée à GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.



Figure 6 : GH06 - Entretien de la végétation de la mayre Nord.

Coûts de l'opération : 960 € HT

GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.

Normalement sans objet cette année, mais action réalisée par nécessité.

Cette action du plan de gestion visait initialement le ramassage manuel des nombreux macro-déchets observés en 2012 lors de la rédaction du plan de gestion. L'action fut réalisée à l'automne 2013 par la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles, et avait permis l'export de 6 m³ de déchets.



Figure 7 : GH07 – Déchets enlevés lors du chantier de bénévoles du 12/12/2013.

Toutefois, force a été de constater cette année de nombreuses incivilités ayant conduit au dépôt répété de déchets au niveau de l'ancien club canin, de l'aire de parking « de fait » au Sud du club canin, et même de l'ancien ball-trap.



Figure 8 : GH07 - Nombreux dépôts sauvages cette année.

Les travaux réalisés cet automne dans le cadre de l'accueil et la gestion du public ont permis l'évacuation de la plupart de ces déchets, ainsi que la condamnation temporaire des accès utilisés pour ces dépôts.



Figure 9 : GH07 – Exports des déchets et vestiges du club canin et du ball-trap.



Enfin, un panneautage a été effectué pour dissuader les dépôts sauvages.

Coûts de l'opération : 1 850 € HT



GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.

Action partiellement réalisée.

Un projet de restauration du système d'irrigation gravitaire a été défini au printemps, après que les aspects réglementaires aient été visés avec les services de la DDT (service Eau et rivières).

Un débroussaillage a été effectué pour mettre à jour le canal (la « mayre du Nord »), ses ouvrages et son état (Figure 6).

Un diagnostic et un cahier des charges ont été rédigés à l'issue des vérifications de terrain. (cf ANNEXE 2 ET 3, Carte 3)

Dont il résulte :

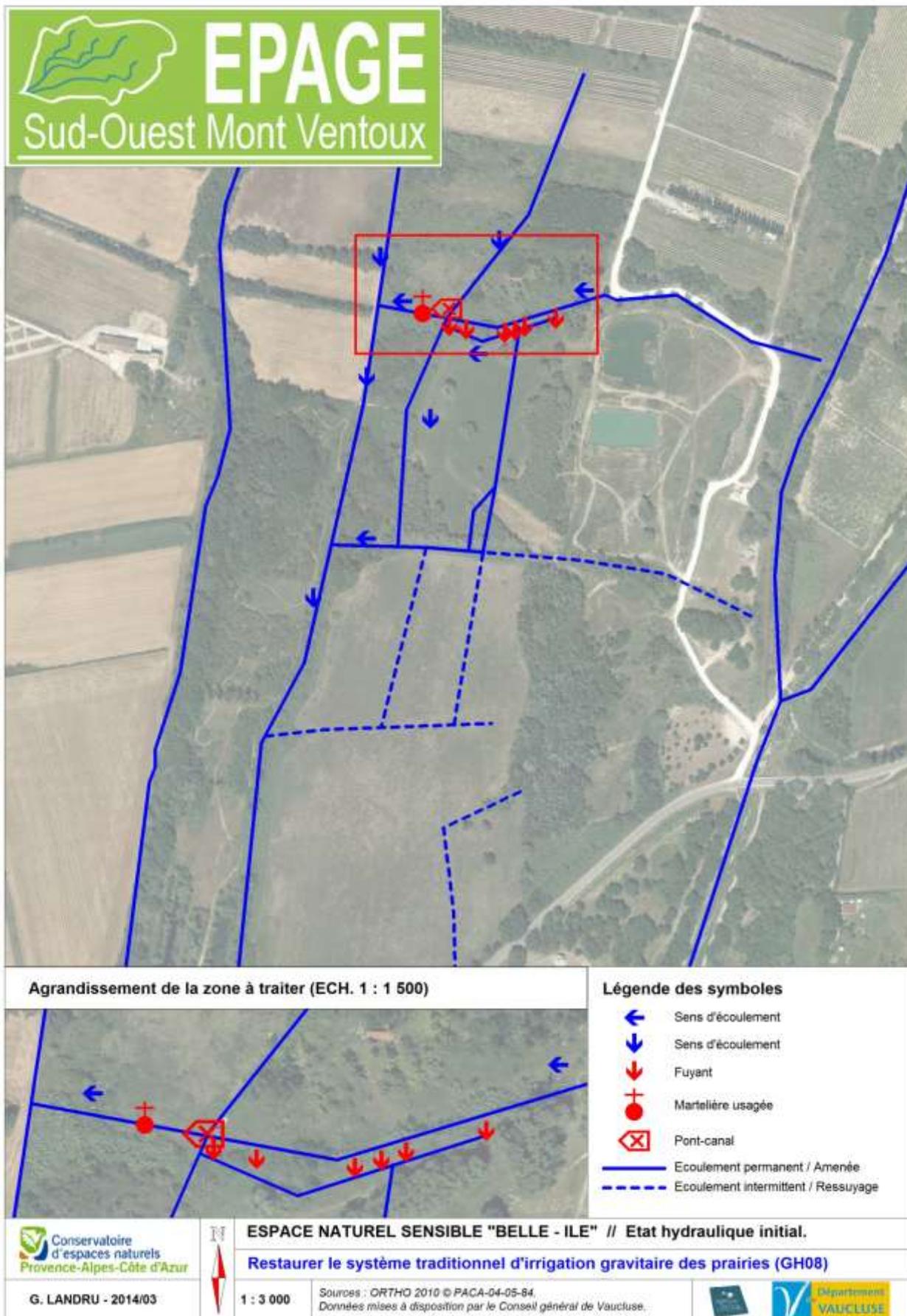
- Plusieurs brèches se sont formées en rive gauche de la mayre, et inondent la prairie du Nord (Figure 10) ;
- Deux de ces brèches pourraient être équipées d'une vanne-martelière pour répondre aux besoins d'irrigation et de maîtrise de l'inondation des parcelles ;
- Un ancien canal d'amenée pourrait être restauré pour offrir d'alimenter en eau la prairie Sud sans affecter la prairie du Nord (gestion différenciée).



Figure 10 : GH08 - Restaurer le système d'irrigation gravitaire. Brèche dans le canal.

Certaines actions conduites cette année dans le cadre du partenariat établi avec l'EPLF Louis Giraud, au titre de l'aménagement pour l'accueil du public, ont offert un recoupement avec la restauration du système d'irrigation. Les élèves de l'EPLF ont ainsi pu rouvrir le passage sur une zone densément fermée au niveau de l'ancien canal d'irrigation, et réaliser un lever topographique en long de ce canal. Dont il ressort une pente de 0,7% sur les 225 m du lever, pour une dénivellation de 1,5m.

Le franchissement du drain central, principal écueil potentiel supposé de cette solution technique, semble ainsi possible. Des contacts seront établis prochainement avec des entreprises pour étudier les solutions techniques les plus adaptées pour ce franchissement, et lancer une consultation afin d'engager les travaux en 2015.



Carte 3 : GH08 - Restaurer le système d'irrigation gravitaire. État initial.

GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Autre point d'importance, la maîtrise foncière n'est pas assurée sur l'ensemble des parcelles concernées, ce qui ne va d'ailleurs pas sans poser de difficulté pour d'autres actions (FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.).

GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.

Action reportée.

Action liée à GH09, pâtissant des mêmes effets.

GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.

Action non validée pour ce plan de gestion.

GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.

Action réalisée.

La problématique des accès est particulièrement marquée et sensible sur Belle-Île.

Les accès, nombreux, sont fréquemment utilisés et le plus souvent à des fins délétères : dépôts sauvages, braconnage, vol de foin, loisirs motorisés, camping / pique-nique sauvage.... Parfois, il suffit de les contourner (Figure 12).

Les enrochements ou chaînes positionnés pour condamner les accès n'arrêtent pas suffisamment les malveillants. Ils ont du être rétablis à plusieurs reprises.

De nouveaux enrochements plus conséquents ont été disposés cet automne pour compliquer la tâche de ces usagers malintentionnés. Nous avons bon espoir en 2015 bien moins de déchets fleurir sur l'ENS.



**Figure 11 : GH12 – Problématique accès/usages.
Exemple.**

Coûts de l'opération : 550 € HT



Figure 13 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple.



Figure 12 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple.



Figure 14 : GH12 – Problématique accès/usages. Exemple : Accès élargi pour passage véhicule.



Figure 15 : Obstruction des accès par des rochers et/ou des merlons.

6.3 Maintenance des infrastructures

MA1 : Entretenir les infrastructures d'accueil du public.

Sans objet cette année.

Un lien peut toutefois être établi avec les nombreux dépôts de déchets sur les zones de stationnement.

MA2 : Entretenir et sécuriser les cheminements et les accès.

Action réalisée.

Bien que l'action n'ait pas eu lieu d'être au sens où l'entend le plan de gestion (action d'entretien en routine), la réouverture du sentier par l'EPLF Louis Giraud cette année peut être rapprochée des objectifs poursuivis par cette action.

6.4 Fréquentation et accueil du public

FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.

Action partiellement réalisée.

Cette action constitue le gros de l'intervention de l'EPLF Louis Giraud à Belle-Île cette année.

La définition de l'itinéraire poursuivi par le sentier a dû être révisé, du fait des difficultés rencontrées pour la maîtrise foncière des parcelles riveraines des étangs du Nord-Est, qu'ambitionnait de longer le projet initial, conformément à la circulation d'ores-et-déjà existante de fait sur le site (Figure 16).

De fait, le tracé du sentier se concentrera, dans un premier temps, sur la partie Sud du site et seulement les parcelles dont l'EPAGE est propriétaire au Nord.



Figure 16 : FA1 - Sentier. Tracé initial et tracé modifié.

Les élèves de l'EPLF Louis Giraud sont intervenus le 20/11 pour rouvrir la partie centrale du sentier, et entretenir sa partie Sud, qui emprunte la ripisylve.

Ils retourneront sur site le 18/12 pour implanter les barrières en châtaignier sur la partie Nord du sentier, destinées à dissuader l'entrée du public sur les prairies, espace dédié à l'agriculture.

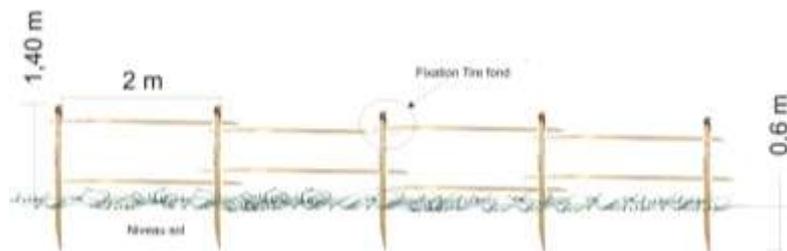


Figure 17 : FA1 - Sentier. Clôtures en partie Nord.

Une consultation a également été lancée pour la conception de la panneautique du site :

1 totem d'entrée, 2 pupitres d'information, potelets directionnels...



Figure 18 : Ouverture et entretien du sentier par l'EPLF Louis Giraud..

FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.

Action partiellement réalisée.

Le site n'étant pas encore propre à l'accueil de public dans de bonnes conditions de découverte, il a été jugé préférable de reporter cette action.

De premiers rapprochements ont toutefois eu lieu avec l'Université Populaire du Ventoux (UPV) dans le contexte de l'ENS « les Confines » à Monteux, ainsi qu'avec l'ENTE.

Principalement entendue au sens de partenariats pédagogiques destinés à l'accueil et la sensibilisation du public, scolaire notamment, cette action ne sera pleinement mise en oeuvre qu'à compter de la réalisation des travaux et de la bonne possibilité d'accueillir du public sur l'ENS.

FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Le CEN a toutefois valorisé le site lors de la Journée mondiale des zones humides (2 février 2014) en assurant une sortie grand public, associant Élus et techniciens de la chambre d'agriculture, exploitant agricole, Élus et syndicat de rivière (EPAGE SOMV)... Une vingtaine de participants étaient ainsi réunis cette année autour du thème : « *Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat* ».



Figure 19 : FA03 - Journée Mondiale des Zones Humides 2014.

Cette question de la participation de Belle-Île à certains évènements « clefs » reste toutefois posée, et cruciale en matière de promotion de la démarche de restauration du site : fête de la nature, journée mondiale des zones humides, semaine du développement durable, nuit des chauves-souris, nuit de la chouette....

Une sortie-nature a également été organisée sur le site par le CEN dans le cadre ses activités de vie associative. Le 15 juin, une quinzaine de participants découvraient la superbe de Belle-Île au printemps.



Figure 20 : FA03 - Sortie associative CEN à Belle-Île. Article "Le Comtadin" 19/06/2014.

FA4 : Éditer une plaquette de communication.

Action non validée pour ce plan de gestion.

Action qui ambitionnait la création d'un support d'information, même léger (type flyer), qui complète la panneautique avec les compléments d'information habituels sur ce type d'espace : recommandations d'usage, conseils, contacts d'urgence, planification éventuelle des activités de découverte...

FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.

Action reportée.

Sous toutes réserves, l'avancée des travaux en 2015 devrait permettre une communication plus franche sur l'ENS et son ouverture au public.

Parallèlement, ils devraient également permettre d'en dresser des images plus flatteuses, et ainsi de faciliter communication et diffusion sur cet espace naturel...

6.5 Suivi administratif

SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.

Action réalisée.

SA2 : Évaluation quinquennale et actualisation du plan.

Sans objet cette année.

SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.

Action reportée.

Du fait du retard pris dans la réalisation des travaux, il n'a pas été opportun de s'engager dès cette année dans la définition d'un parcours d'exploitation, un plan pastoral, pour Belle-Île.

Souhaitant que les travaux puissent être réalisés en 2015, ce document de formalisation pourrait alors être rédigé conjointement avec l'exploitant, M. ROMAN.

SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.

Action réalisée.

SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.

Action réalisée.

6.6 Surveillance

PO1 : Surveillance courante.

Action réalisée.

En lien avec l'action PO3 : Établir et faire appliquer un règlement communal sur le site., il serait souhaitable d'étoffer cette action à compter de l'année prochaine, et d'y voir associer les services de l'État compétents : ONCFS, ONEMA... (cf action PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.)

Pour l'heure, l'exploitant, le gestionnaire et le propriétaire font à chacune de leur venue une attention particulière à l'état du site et au comportement des usagers. Si un effort de sensibilisation semble nécessaire à l'égard d'un grand nombre de personnes, il est à espérer que l'affichage d'une destination précise et explicite du site, matérialisée par les équipements dédiés à l'accueil du public à compter de leur réalisation, participera à cet effort de sensibilisation vivement souhaité pour que cessent enfin les dérives nombreuses que l'on peut constater sur cet Espace Naturel Sensible.

PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.

Action reportée.

Il sera crucial d'organiser et formaliser les modalités et partenariats d'une surveillance accrue du site, notamment en regard :

- Des malveillances constatées jusqu'ici sur le site,
- Des nouvelles incidences réglementaires applicables au site du fait de sa prochaine mise en réserve de chasse. (cf PO3 : Établir et faire appliquer un règlement communal sur le site.)

PO3 : Établir et faire appliquer un règlement communal sur le site.

Action reportée.

Du fait de sa propriété privée, il est impossible d'exercer un arrêté municipal sur Belle-Île.

Par suite de l'évocation de ce point précis lors du dernier Comité de gestion (le 17/12/2013), le Conseil général s'est renseigné quant aux possibilités offertes d'une éventuelle réglementation spécifique au titre des ENS, mais il ne semble pas possible de voir aboutir de démarche en ce sens.

Les seules options d'ordre réglementaire restantes sont donc l'APPB, et la RNR.

Le premier doit être considéré comme extrême recours. Le second semble pour sa part très difficile à mobiliser eu égard aux récents changements de politiques de la Région en la matière.

Pour l'heure, conséquemment aux échanges intervenus lors du dernier Comité de gestion avec la Société de chasse St Hubert ainsi qu'à ceux leur ayant succédé, l'EPAGE SOMV a procédé à la mise en réserve de chasse et de faune sauvage de l'ENS.

Les services de l'État ont souhaité voir accompagner cette demande d'un Plan de gestion cynégétique du sanglier (Annexe 4 et 5). Il s'agissait, pour le département de Vaucluse, d'une première et, par conséquent d'un exercice particulièrement périlleux à réaliser en l'absence de repères ou expériences similaires sur lesquelles s'appuyer.

Le projet de réserve de chasse et de faune sauvage ainsi que le Plan de gestion cynégétique du sanglier ont été présentés en Commission Départementale pour la Chasse et la Faune Sauvage du 3 décembre.

Dans les faits, la gestion de l'Espace Naturel Sensible s'enrichit d'un nouveau partenariat, avec l'association ARCHASSE84, composée de chasseurs à l'arc qui interviennent par ailleurs en d'autres espaces naturels protégés ou territoires sur lesquels la chasse conventionnelle (à balles) est impossible (milieu urbain, zones sensibles...).

Archasse84 se voit aujourd'hui bénéficiaire du droit de chasse de l'EPAGE sur ses terrains, aux fins de surveillance et de régulation des populations de sanglier et de ragondins, si celles-ci venaient à devenir problématique.

7. Bilan financier 2014

2014	
FONCTIONNEMENT	12 696
CEN (rémunération gestionnaire)	12 696
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	300
Entretien courant	200
Impressions rapports	100
INVESTISSEMENT	5 720
Entretien de la végétation de la mayre	960
Nettoyage des déchets	1 850
Blocage des accès sauvages	550
Acquisition de la Mayre Nord	2 360
ETUDES	0
Analyses d'eau (inclus rémunération CEN)	349,31
18 716	

Tableau 12 : Synthèse budgétaire 2014.

8. Mission CEN 2014

8.1 Actions effectuées par le CEN en 2014 :

Code Opération	Libellé Opération	Nb jours prévus	Responsabilité	Exécution	2014	REALISE	PARTIELLEMENT REALISE	REPORTE	SANS OBJET CETTE ANNEE	N/A CETTE ANNEE	N/A POUR CE PLAN
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	5	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X		X				
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	1	Partenariat EPAGE/CEN	Régie CEN	X		X				
FA03	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	2	Partenariat EPAGE/CEN	Partenariat EPAGE/CEN		X					X
GH03	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.		EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X					
GH04	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue exceptionnelle.		EPAGE SOMV	Régie CEN	X	X					
GH06	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	1	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance					X		
GH07	GH7 : Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets.	1	Partenariat EPAGE/CEN	Régie et/ou Sous-traitance		X			X		
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	8	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X		X				
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	2	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X	X					
PO1	PO1 : Surveillance courante.		Partenariat EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X					
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	2	Partenariat EPAGE/CEN	Régie CEN	X	X					
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	5	CEN PACA	Régie CEN	X	X					
SA05	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.	2	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X	X					
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	1	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X	X					
SE07	SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.	2	CEN PACA	Régie CEN		X				X	
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	1	CEN PACA	Régie CEN	X		X				
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	1,5	CEN PACA	Régie CEN	X			X			
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	3	CEN PACA	Régie CEN	X	X					
SE13	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.	0	CEN PACA	Régie CEN	X	X					
SE17	SE17 : Surveiller l'arrivée et la prolifération des espèces invasives.	0	CEN PACA	Régie CEN	X	X					
MA02	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	0	EPAGE SOMV	Régie et/ou Sous-traitance	X	X					

Tableau 13 : Mission CEN 2014.

On remarquera notamment :

Le prolongement d'actions initiées en 2013 ou reportées (sentier, partenariats extérieurs, gestion des cours d'eau et de l'ENS, maîtrise foncière ou d'usage de la Mayre Nord...) ;
 L'engagement maintenu d'actions non financées, sur fonds propres du CEN (manifestations environnementales...) ;
 Le réengagement d'actions déjà réalisées, mais dont le reconduite était nécessaire (déchets...) ;
 L'engagement anticipé d'actions prévues ultérieurement (suivi ornithologique...) ;
 L'engagement partiel d'actions, dont les reliquats de temps alloués seront transférés à 2015 (sentier, partenariats, hydraulique...) ;
 Le report du suivi botanique et du suivi batrachologique.

8.2 Financement annuel de la gestion CEN :

Code Opération	Libellé Opération	2 014
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	1910
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	394
FA05	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.	364
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	3 032
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	728
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	758
SA03	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	394
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	1 950
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	894
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	424
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	636
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	1 212
	Décompte annuel de la mission du gestionnaire :	12 696 €

Tableau 14 : Financement mission CEN 2014.

9. Programme prévisionnel 2015

Code Opération	Libellé Opération	Exécution	2 015
FA01	FA1 : Aménager un sentier pour l'accueil du public.	Régie et/ou Sous-traitance	X
FA02	FA2 : Établir des partenariats avec des intervenants extérieurs.	Régie CEN	X
FA03	FA3 : Faire participer le site aux manifestations environnementales.	Partenariat EPAGE/CEN	
FA04	FA4 : Éditer une plaquette de communication.	Régie et/ou Sous-traitance	
FA05	FA5 : Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV.	Régie et/ou Sous-traitance	X
GH01	GH1 : Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive.	Exploitant	X
GH02	GH2 : Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles.	Exploitant	X
GH03	GH3 : Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site.	Régie CEN	X
GH04	GH4 : Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue	Régie CEN	X
GH05	GH5 : Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue.	Régie et/ou Sous-traitance	X
GH06	GH6 : Entretien de la végétation de la Mayre.	Régie et/ou Sous-traitance	
GH07	GH7 : Nettoyer Belle-île de ses nombreux déchets.	Régie et/ou Sous-traitance	
GH08	GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.	Régie et/ou Sous-traitance	X
GH09	GH9 : Reprofiler les berges des plans d'eau du Nord-Est.	Régie et/ou Sous-traitance	
GH10	GH10 : Restauration des annexes humides des plans d'eau.	Régie et/ou Sous-traitance	X
GH11	GH11 : Exporter les remblais au Sud-Ouest du site.	Régie et/ou Sous-traitance	
GH12	GH12 : Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur.	Régie et/ou Sous-traitance	
PO1	PO1 : Surveillance courante.	Régie CEN	X
PO2	PO2 : Établir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement.	Régie CEN	X
PO3	PO3 : Établir et afficher une réglementation sur le site.	Régie et/ou Sous-traitance	X
SA01	SA1 : Administration générale et Organisation d'un comité de gestion annuel.	Régie CEN	X
SA02	SA2 : Évaluation quinquennale et actualisation du plan.	Sous-traitance	
SA03	SA3 : Rédaction et application d'un plan pastoral.	Régie CEN	X
SA04	SA4 : Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel.	Régie CEN	X
SA05	SA5 : Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord.	Régie et/ou Sous-traitance	
SE01	SE1 : Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	Régie et/ou Sous-traitance	X
SE02	SE2 : Suivi des papillons de jour.	Régie CEN	X
SE03	SE3 : Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique.	Régie CEN	
SE04	SE4 : Inventaire des reptiles.	Régie CEN	
SE05	SE5 : Suivi de la Diane et de l'aristoloche.	Régie CEN	X
SE06	SE6 : Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques.	Régie CEN	X
SE07	SE7 : Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés.	Régie CEN	----
SE08	SE8 : Suivi batrachologique.	Régie CEN	X
SE09	SE9 : Suivi botanique de la végétation.	Régie CEN	
SE10	SE10 : Suivi des orthoptères.	Régie CEN	
SE11	SE11 : Suivi des oiseaux migrateurs et hivernants.	Régie CEN	
SE12	SE12 : Suivi de la population d'Agrion de Mercure.	Régie CEN	X
SE13	SE13 : Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux.	Régie CEN	X
SE14	SE14 : Suivi des espèces végétales patrimoniales.	Régie CEN	
SE15	SE15 : Inventaire des chiroptères.	Sous-traitance	
SE16	SE16 : Inventaires des invertébrés saproxyliques.	Régie CEN	
SE17	SE17 : Surveiller l'arrivée et la prolifération des espèces invasives.	Régie CEN	X
MA01	MA1 : Entretien des infrastructures d'accueil du public.	Régie et/ou Sous-traitance	X
MA02	MA2 : Entretien et sécuriser les cheminements et les accès.	Régie et/ou Sous-traitance	X

Tableau 15 : Prévisionnel 2015, et actions 2014 ou 2013 reportées (croix rouges) ou anticipées (tirets rouges).

10. Budget prévisionnel 2015

2015	
FONCTIONNEMENT	8 480
CEN (rémunération gestionnaire)	8 480
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	300
Entretien courant	200
Impressions rapports	100
INVESTISSEMENT	12 000
Sentier + Panneautique	8 000
Restauration hydraulique	4 000
ETUDES	0
Analyse d'eau (inclus rémunération CEN)	350
20 780	

Tableau 16 : Budget prévisionnel 2014.

11. ANNEXES

Annexe 1

SE01 - Résultats des analyses d'eau

Annexe 2

Restauration hydraulique - Diagnostic

Annexe 3

Restauration hydraulique – Cahier des charges technique

Annexe 4

PO03 - Réserve de chasse : Demande d'institution

Annexe 5

PO03 - Réserve de chasse : Plan de gestion cynégétique du sanglier

Annexe 1

SE01 - Résultats des analyses d'eau



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

285 rue Raoul Follereau - BP 852 - 84082 AVIGNON CEDEX 2
Téléphone : 04 90 16 41 00 - Télécopie : 04 90 89 68 90 - E-mail : lda84@cg84.fr



Accréditation
N° 1-0991
Portée élargie sur
www.cofrac.fr

Agréments ministériels :
Santé (contrôle sanitaire des eaux)
Environnement (N° d'agrément communiqué sur demande)
Agriculture (Direction Générale de l'Alimentation)

RAPPORT D'ANALYSE D'EAU

Nature de l'analyse : *Analyse d' Eau*

Date de prélèvement : 17/04/2014
 Heure de prélèvement : 10:47
 Date de réception : 17/04/2014
 Bon de commande :
 Demandeur : CEN PACA
 Organisme préleveur : Demandeur
 Agent préleveur :
 Facturation à : CEN PACA
 Copie(s) :

PAYÉ 12 JUIN 2014

CEN PACA
 890 CHEMIN DE BOUENHOURS
 13090 AIX EN PROVENCE

N° de Dossier : 140417 005110 01
 N° d'échantillon : 041813
 N° de Bordereaux : 1/1 Page : 1/2
 Date de validation : 06/06/2014

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON					
Site	Caractéristiques		Paramètres Terrain		
Prélevé à : AUBIGNAN ENS BEL ILE Point de prélèvement :	<i>Origine de l'eau</i> : Eau de rivière <i>Profondeur</i> : <i>Eau traitée</i> : Non <i>Transport</i> :	<i>pH</i> : <i>Chlore libre</i> : <i>Chlore total</i> : <i>Température de l'eau</i> : <i>Température de l'air</i> : <i>Importance pluie</i> :	Observations particulières : Néant		
RAPPORT D'ESSAI du 10/06/2014					
Paramètres	Résultats	dates d'analyses	Unités	Méthode analytique	Normes
Pesticides et apparentés					
Glufosinate	cf. annexe	18/04/2014	U	sous traité au LDA 26	
Paramètres Bactériologiques					
Entérocoques	46	17/04/2014	NPP/100ml	NF EN ISO 7899-1(mars 1999)	
Escherichia coli	956	17/04/2014	NPP/100ml	NF EN ISO 9308-3(mars 1999)	
Autres paramètres					
Demande Biochimique en Oxygène (5 jours)	0.7	18/04/2014	mg/l en O2	NF EN 1899-2(mai 1998)	
Substances Indésirables					
Carbone Organique Dissous	1.3	18/04/2014	mg/l	NF EN 1484 (juillet 1997)	
Phosphore Total	0.02	25/04/2014	mg/l en P2O5	NF EN ISO 15681-2 (juin 2005)	
Ammonium	0.05	18/04/2014	mg/l en NH4	NF EN ISO 11732 (Août 2005)	
Nitrates	4.5	17/04/2014	mg/l en NO3	NF EN ISO 10304-1 (juil. 2009)	
Nitrites	0.01	18/04/2014	mg/l en NO2	NF EN ISO 13395 (octobre 1995)	
Orthophosphates	<0.02	18/04/2014	mg/l en PO4	NF EN ISO 15681-2 (juin 2005)	
Matières Totales en Suspension	6	18/04/2014	mg/l	NF EN 872 (2005) millipore AP40	
Pesticides et apparentés					
Glyphosate	cf. annexe	18/04/2014	U	sous traité au LDA 26	
Pesticides et apparentés					
AMPA	cf. annexe	18/04/2014	U	sous-traité au LDA 26	
Aminotriazole	cf.annexe	22/04/2014	U	sous-traité au LDA 26	

L'assistante au chef de service
MP. RUISAN

Le Chef de Service Hydrologie

R. VAIVRE

La Directrice du Laboratoire

S. MARTIN

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole .
Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

285 rue Rabou Follereau - BP 852 - 84082 AVIGNON CEDEX 2
Téléphone : 04 90 16 41 00 - Télécopie : 04 90 89 68 90 - E-mail : lda84@cg84.fr



Accréditation
N° 1-0991
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Agréments ministériels :
Santé (contrôle sanitaire des eaux)
Environnement (N° d'agrément communiqué sur demande)
Agriculture (Direction Générale de l'Alimentation)

RAPPORT D'ANALYSE D'EAU

Nature de l'analyse : Analyse d' Eau

Date de prélèvement : 17/04/2014
Heure de prélèvement : 10:47
Date de réception : 17/04/2014
Bon de commande :
Demandeur : CEN PACA
Organisme préleveur : Demandeur
Agent préleveur :
Facturation à : CEN PACA
Copie(s) :

PAYÉ 12 JUIN 2014

CEN PACA
890 CHEMIN DE BOUENHOURE
13090 AIX EN PROVENCE

N° de Dossier : 140417 005110 01
N° d'échantillon : 041813
N° de Bordereaux : 1/1 Page : 2/2
Date de validation : 06/06/2014

RAPPORT D'ESSAI du 10/06/2014

Paramètres	Résultats	dates d'analyses	Unités	Méthode analytique	Normes
E.C. = en cours d'analyse N.M. = non mesuré Commentaires : Conclusion :					



L'assistante au chef de service
MP. RUISAN

Le Chef de Service Hygiène

R. VAIVRE

La Directrice de Laboratoire

S. MARTIN

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole 
Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à l'essai. Les conclusions et interprétations ne sont pas couvertes par l'accréditation.



Laboratoire

Environnement - sécurité alimentaire - agriculture

Client demandeur N° : 14066
 Fax : 04 90 16 41 38
 Vos ref :

Client payeur N° : 14066
 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 84
 285 RUE RAOUL FOLLEREAU
 BP 852
 84082 AVIGNON CEDEX 2

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 84
 285 RUE RAOUL FOLLEREAU
 BP 852
 84082 AVIGNON CEDEX 2

PAYÉ 12 JUIN 2014

Rapport d'essai n° 14-04224-001

Lieu de prélèvement : CEN PACA ENS BEL ILE
 Commune : AIX EN PROVENCE
 Nature : Eau superficielle
 Prélève le : 17/04/2014 à 10:47 par NON DETERMINE (AVEC TRANSPORTEUR)
 Reçu le : 18/04/2014 Température à réception : 3 °C
 Edité le : 02/05/2014

Dossier n° 14-04224 Echantillon n° 14-04224-001

Libellé de l'échantillon : N° ECHANTILLON 41813 - EAU DE RIVIERE

Commentaires :

Nom point prélèvement :

Dossier n° 14-04224 Echantillon n° 14-04224-001

Synthèse des résultats d'analyses des micropolluants

Mise en route des analyses

Date d'analyse: Glyphosate et de l'AMPA : 18/04/2014
 Date d'analyse: Glyphosate et de l'AMPA : 24/04/2014
 Date d'analyse: Aminotriazole : 22/04/2014

Substances trouvées :

Code Sandre	Paramètres	Famille/ Sous Famille	Méthode	Concentration (1)	CMA ou NQE	Ref. Qualité

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général Ld = LQ/3

Méthodes :

Méthode	Description
CMD_MT14	Méthode interne : Dosage du glyphosate de l'AMPA et du gluconate dérivés au FMOCL HPLC fluorescence
CMD_MT08	Méthode interne : Dosage de l'aminotriazole dérivés à la fluorescamine HPLC fluorescence

Nom point prélèvement :

Micro polluants organiques

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	CMA ou NQE	Ref Qualité
1105	Aminotriazole (*)	61-82-5	CMD_MT08	HPLC - Amino	<0.05	µg/L	0.05	0.1	
1907	AMPA (Acide Amino Méthyl Phosphonique) (*) (E)	1095-01-9	CMD_MT14	HPLC - Fluorescence pour glyphosate et associés	<0.10	µg/L	0.10	0.1	
2731	Gluconate d'ammonium (*)	77182-82-2	CMD_MT14	HPLC - Fluorescence pour glyphosate et associés	<0.10	µg/L	0.10	0.1	
1509	Glyphosate (*) (E)	1071-83-8	CMD_MT14	HPLC - Fluorescence pour glyphosate et associés	<0.10	µg/L	0.10	0.1	

Nombre de tests réalisés au sein du service **Micro polluants organiques** : 4

Signé électroniquement par Philippe REY, Chef de service, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

Rapport échantillon /PRA-V10 - 04032014
Sch n° : 14.04224-001



Laboratoire départemental d'analyses de la drôme
 37 avenue Lautagne - BP 118, 26904 valence cedex 9 Tél : 04 75 81 70 70 - Fax : 04 75 81 70 71
 laboratoire@ladrome.fr - www.ladrome.fr - SIREN 222 6000 17 - SIRET 222 6000 17 003 62 - CODE APE 7120B

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation. Accréditation COFRAC n° 1-0852, portée disponible sur www.cofrac.fr

Annexe 2

Belle-Île – Restauration hydraulique V1

BELLE – ÎLE

ESPACE NATUREL SENSIBLE

(Document de travail – V1 27/03/2014)

« RESTAURER LE SYSTÈME TRADITIONNEL D'IRRIGATION GRAVITAIRE DES
PRAIRIES »

(Action GH08 du plan de gestion 2013 – 2017)



CEN PACA
890, chemin de
Bouenhoure Haut
13090 - Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00025

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels



Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,
Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

2

TABLE DES MATIÈRES

1	RAPPELS	5
2	État des lieux	7
2.1	Diagnostic	7
2.2	Inventaire des ouvrages	8
3	Propositions d'intervention	11
3.1	Traitement des fuyants	11
3.1.1	Colmatage	11
3.1.2	Équipement	11
3.2	Réfection du pont-canal	11
3.3	Restauration de la martelière sur la mayre	11
3.4	Pose d'une martelière sur le drain collecteur central	11

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,
Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

4

1 RAPPELS

Contexte

L'ENS « Belle-Île » est une zone humide propriété de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux.

Cet espace naturel d'une grande valeur biologique est géré par convention avec le CEN PACA, qui a rédigé en 2013 le premier plan de gestion de la zone.

Ce plan de gestion projetait entre autre la restauration du système de baignage gravitaire des prairies, pour tout à la fois répondre aux enjeux de biodiversité et de l'agriculture.

Rappel de la fiche-action GH08 du plan de gestion :

GH8 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies.						
Responsabilité :		EPAGE SOMV			Mode de réalisation :	
Coût(s) :	4 000 €	Investissement :	Pose de maximum 3 martelières (plaque, cadre, maçonnerie).			Régle et/ou Saisi-trialence
		Fonctionnement :	Intégré à la mission du CEN PACA.			1
Calendrier :		Coût total sur la durée du plan :				
		2013	2014	2015	2016	2017
		1	1	1	1	1
Mission CEN + 4 000€.						
<p>Description :</p> <p>La restauration des ouvrages de gestion hydraulique est nécessaire à la remise en service du baignage gravitaire des prairies.</p> <p>Ces baignages gravitaires sont les garants de l'hygrophilie des habitats prairiaux (aujourd'hui majoritairement dégradés) et de la biodiversité faunistique et floristique qui leur est associée, pour bonne part patrimoniale : orthoptères, lépidoptères, odonates... Le confortement de l'humidité de ces prairies favorisera encore la diversification et l'enrichissement des cortèges floristiques qu'accueillent ces habitats.</p> <p>Parallèlement, la restauration de ce mode d'exploitation traditionnelle s'entend aussi au bénéfice de l'exploitation agricole de ces surfaces, en offrant à l'éleveur la possibilité d'une coupe de foin supplémentaire et de meilleure qualité, qui vient favoriser la pérennité de son exploitation et donc de son investissement à la gestion des habitats et paysages du site. Dans le même temps, la végétation des prairies profite d'une pratique aujourd'hui absente, et complémentaire au baignage pour favoriser sa diversification et son enrichissement.</p> <p>Les éléments précis de cette gestion agropastorale seront consignés dans un plan pastoral, qui ne devrait pas voir préconiser plus d'un à deux baignages printaniers.</p> <p>Les éléments de chiffrage de cette action sont basés sur une hypothèse haute d'aménagement de 3 martelières.</p>						

La présente note descriptive vise à diagnostiquer les réseaux et ouvrages hydrauliques actuels sur la zone, et à identifier les pistes d'interventions offertes pour atteindre l'objectif de restauration d'un système agro-pastoral traditionnel de ce secteur.

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

5

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,
Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

6

2 État des lieux

2.1 Diagnostic

Actuellement, il est impossible de maîtriser les inondations ou ressuyage de Belle-Île, faute d'ouvrages fonctionnels dédiés.

Ainsi en 2012, 2013 et 2014 les prairies du site se sont-elles vues submerger durant plusieurs mois, compliquant sérieusement la gestion agropastorale des prairies.

Les principales voies d'amenée sur les parcelles de Belle-Île ont pu être identifiées en digue gauche d'un canal qui borde le site par le Nord, et dont le plan de gestion suggérait l'acquisition pour plusieurs enjeux :

- Maîtrise foncière permettant l'entretien de cette mayre ;
- Gestion du biotope utilisé par la population d'agrion de Mercure ;
- Possibilité d'irrigation des prairies.

Actuellement en cours d'acquisition par l'EPAGE SOMV, l'actuel propriétaire a consenti à ce qu'un entretien de la végétation puisse être réalisé sur ce canal, et faciliter ainsi la recherche d'éventuels ouvrages de gestion hydraulique.



La mayre débroussaillée (mars 2014).



Un fuyant (mars 2014).

Ces investigations ont permis de mettre en évidence que cette mayre court sur un cuvelage béton, et que plusieurs brèches en rive gauche engendrent des fuyants qui entrent dans Belle-Île.

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

7

Ces fuyants confluent en pied de digue de la mayre.

Une partie du débit suit un cours parallèle à la mayre avant d'aller confluer avec le réseau de l'ASCO d'Aubignan au droit d'un pont-canal (§ 2.2).

Une autre partie du débit s'engage de façon permanente sur les prairies, vers le Sud, à la faveur du réseau de baignage/ressuyage (carte p.9).



2.2 Inventaire des ouvrages



Le pont-canal (mars 2014).

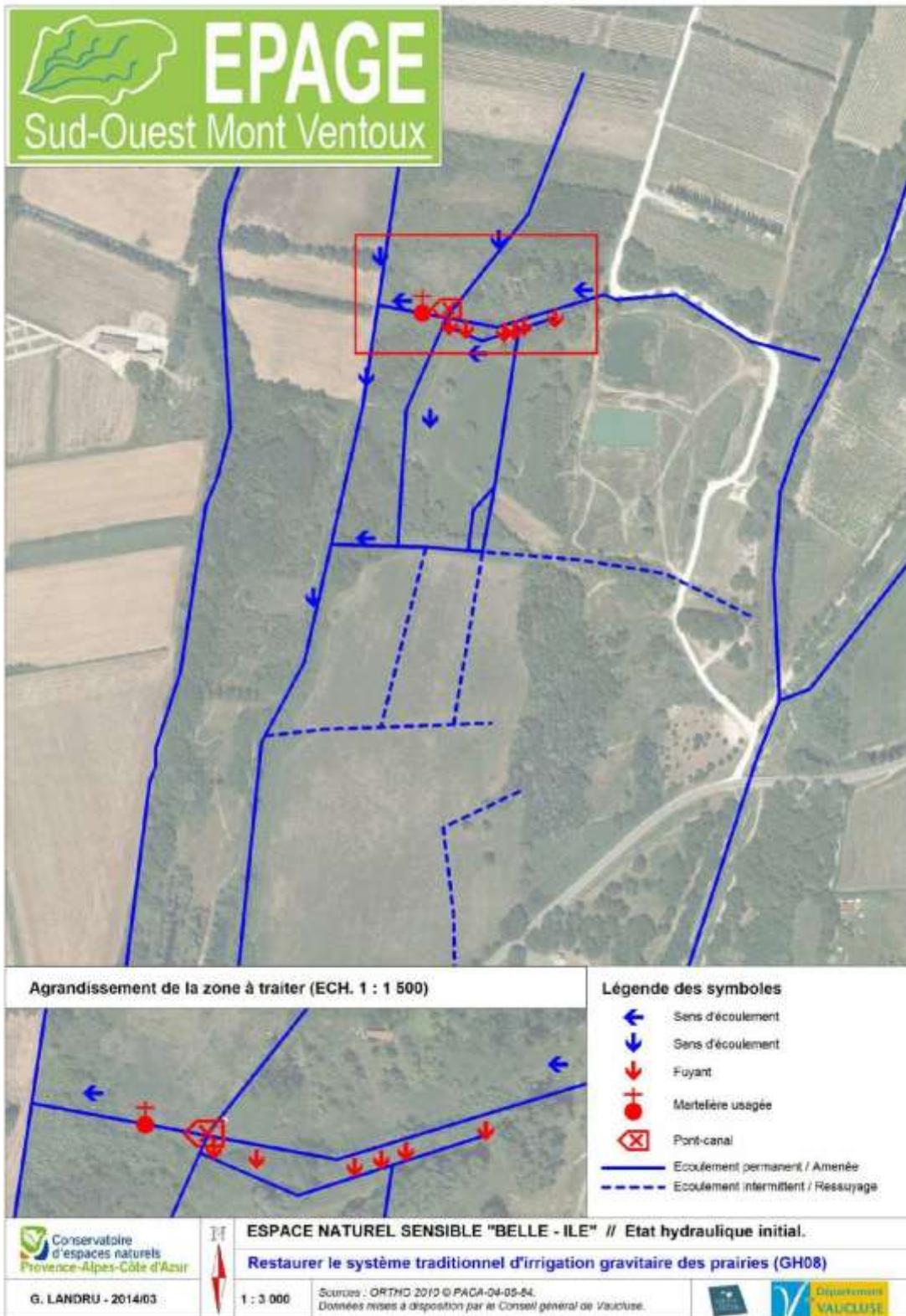
En termes d'ouvrage, le nettoyage effectué aura permis de révéler l'existence d'un pont-canal, vétuste, qui permet à la mayre de franchir un fossé avant d'aller confluer avec le Seyrel.

Deux fuyants conséquents sont également constatés au droit de ce pont-canal, qui laissent entrer dans Belle-Ile la majorité du débit qui transite dans la mayre.

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

8



Belle - île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

3

Les vestiges d'une martelière ont été retrouvés à l'aval du pont-canal, qui permettait de faire regonfler la mayre et, selon toute vraisemblance, d'alimenter des prises disposées de part ou d'autre en amont de ce canal.

PHOTO

3 Propositions d'intervention

3.1 Traitement des fuyants

Les fuyants devront être traités pour ne plus se déverser de façon permanente et non contrôlée sur les habitats du site.

Certains devront être équipés d'ouvrages de régulation (martelières) qui offriront une gestion contrôlée de l'irrigation, en lien avec les enjeux de biodiversité et de l'agriculture.

3.1.1 Colmatage

4 des 6 fuyants identifiés pourront être colmatés de façon légère à l'aide d'une pelle mécanique ou d'une mini-pelle. Il s'agira de restaurer les berges en terre là où elles ont été fragilisées.

3.1.2 Équipement

Les 2 fuyants restant devront être équipés de martelières sur cadres, pour contrôler l'entrée d'eau sur le site. Il s'agit des 2 fuyants les plus en amont.

3.2 Réfection du pont-canal

Le pont-canal devra être restauré/remplacé pour assurer la continuité du franchissement en direction du Seyrel.

Ce faisant, il s'agira également de traiter les 2 fuyants au droit de cet ouvrage.

3.3 Restauration de la martelière sur la mayre

Il s'agira également de restaurer la martelière retrouvée sur le mayre, dont la manipulation doit permettre de faire légèrement regonfler la mayre jusqu'à permettre la mise en service des prises d'eau qui seront aménagées pour l'irrigation contrôlée des prairies.

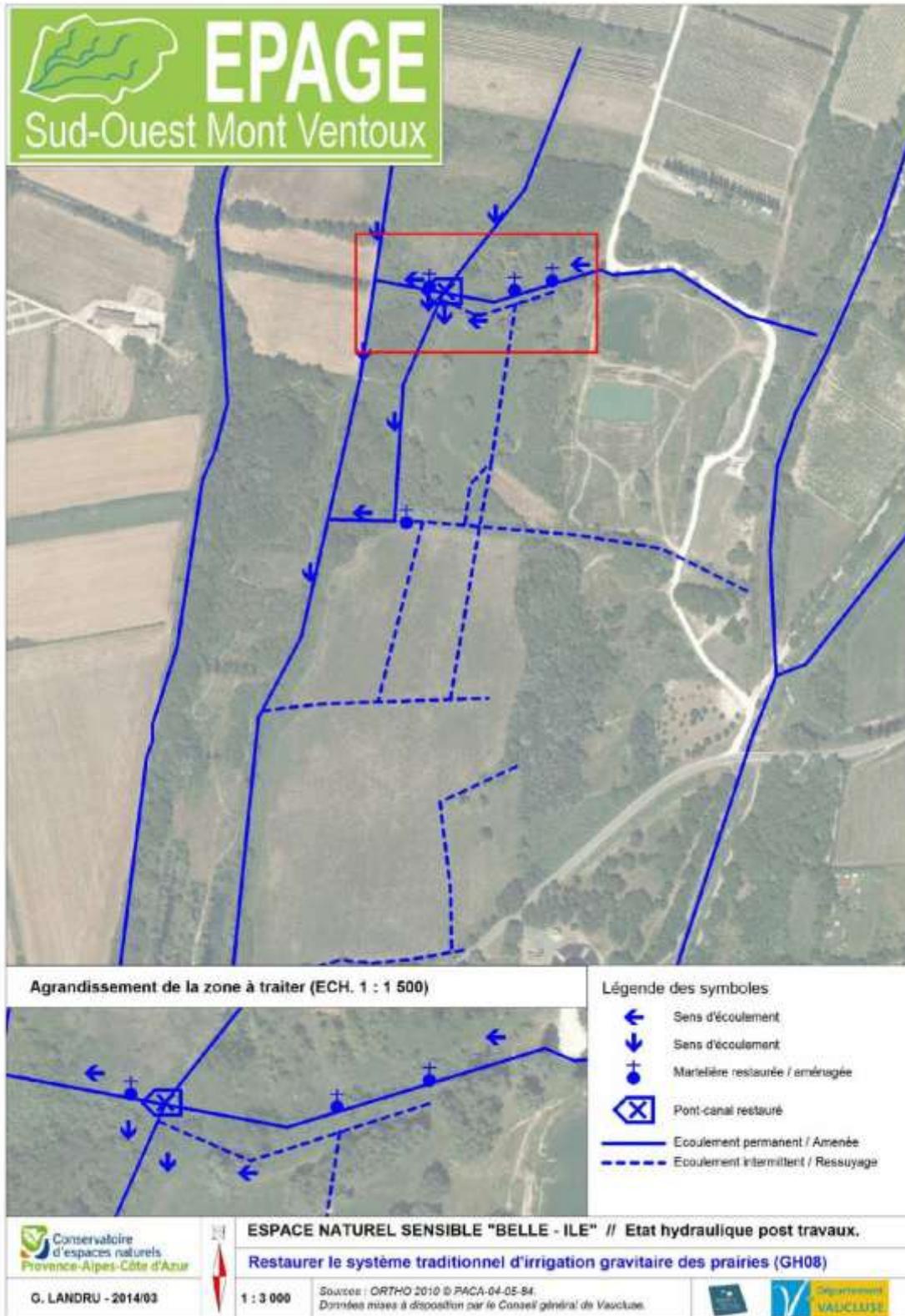
3.4 Pose d'une martelière sur le drain collecteur central

L'aménagement de cette martelière offrira de mobiliser les eaux de la mayre pour assurer le baignage de la prairie située au Sud du site.

Belle - Île : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies,

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11



Annexe 3

Restauration hydraulique – Cahier des charges technique



Plan de gestion 2013-2017 de l'ENS de Belle-Île

**Action GH08 :
Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des
prairies**

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux
194 Boulevard Albin Durand
84 260 SARRIANS
Tél. : 04-90-62-76-22
Fax : 04-90-62-76-29
Email : epagesomv@epagesomv.com

1. CONTEXTE

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux est propriétaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Belle-Île et maître d'ouvrage du plan de gestion 2013-2017. L'action GH08 de ce plan de gestion prévoit la restauration du système traditionnel d'irrigation des prairies.

En effet, les baignages gravitaires sont les garants de l'hygrophilie des habitats prairiaux et de la diversité faunistique et floristique qui leur est associée.

Parallèlement, la restauration de ce mode d'exploitation traditionnel s'entend aussi au bénéfice de l'exploitation agricole de ces surfaces, en offrant à l'éleveur la possibilité d'une coupe de foin supplémentaire et de meilleure qualité.

Actuellement, il est impossible de maîtriser ces baignages, faute d'ouvrages fonctionnels dédiés. Ainsi, en 2012, 2013 et 2014 les prairies se sont-elles vues submerger durant plusieurs mois, compliquant sérieusement leur gestion agropastorale.

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges définit l'ensemble des prescriptions que l'entreprise doit prendre en compte pour un parfait achèvement des travaux de restauration du système traditionnel d'irrigation des prairies de l'ENS de Belle-Île.

Les travaux à réaliser comprennent :

- Le débroussaillage et les abattages préalables sur l'emprise des travaux et des accès,
- Sur le canal principal d'irrigation :
 - o Le colmatage des brèches par terrassement en déblai-remblai et mise en forme,
 - o La fourniture et la pose d'une vanne martelière permettant de faire gonfler le canal,
 - o La fourniture et la pose de deux vannes martelières en rive gauche permettant d'irriguer les prairies :
 - Une première vanne martelière permettant d'envoyer l'eau dans un canal secondaire d'irrigation, afin d'irriguer la prairie Sud,
 - Une seconde vanne martelière permettant d'irriguer directement la prairie nord.
- La restauration du canal secondaire d'irrigation jusqu'à l'angle Nord-Est de la prairie Sud :
 - o La restauration du canal par terrassement en déblai-remblai et mise en forme,
 - o La fourniture et la pose d'un dispositif de franchissement du drain collecteur principal.
- Au besoin, du curage de canaux/drains autres que le canal secondaire d'irrigation,
- Au besoin, la restauration de petits drains permettant le ressuyage des prairies,

- L'évacuation de l'ensemble des déblais et déchets divers produits par le chantier ainsi que le nettoyage du site à l'issue des opérations de travaux.



3. PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Pendant la durée des travaux, toutes les dispositions seront prises pour éviter les pollutions chroniques ou accidentelles des eaux superficielles et souterraines.

Pour cela :

- Les stockages de matériaux de toute nature s'effectueront en retrait des fossés et cours d'eau. Les opérations de nettoyage, entretien, réparation et ravitaillement des engins de chantier et du matériel s'effectueront sur des aires étanches éloignées des fossés et des espaces pâturés.
- Les travaux seront conduits de manière à ce qu'il n'y ait pas d'écoulement de ciment, de liant ou de tout autre produit sur le sol ou dans les cours d'eau. Aucun rejet de matériaux (laitance de béton, hydrocarbures...) ne sera toléré.
- En fin de travaux toutes les installations de chantier, déblais résiduels, matériels de chantier seront évacués, et le terrain laissé propre.

L'entrepreneur devra disposer sur le chantier du matériel nécessaire afin d'intervenir en cas d'incident. Le personnel intervenant sur le site devra être sensibilisé afin que les moyens

Plan de gestion 2013-2017 de l'ENS de Belle-Île
Action GH08 : Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies
Cahier des charges techniques

3

nécessaires au nettoyage de la zone éventuellement touchée soient immédiatement mis en oeuvre.

4. CARACTÉRISTIQUES DES VANNES MARTELIÈRES

Les vannes martelières mises en œuvre seront autant que possible identiques afin de simplifier leur entretien et leur manipulation.

Elles se composeront d'une fondation en béton (préfabriqué ou de fabrication foraine), d'un cadre et d'une plaque coulissante.

Toutes seront équipées d'un système de condamnation type chaîne et cadenas.

La vanne martelière installée en travers du canal principal d'irrigation présentera un système d'ouverture par crémaillère supérieure à manivelle. Pour faciliter sa manipulation, un accès rustique type traverse de voie ferrée sera mis en place.

Les matériaux de ces équipements seront sélectionnés en fonction de leur robustesse et de leur longévité.

Les dimensions des vannes martelières seront adaptées aux sections de réseau sur lesquelles elles seront positionnées :

- Vanne martelière située en travers du canal principal d'irrigation et permettant de le faire gonfler, dimensions de la section du canal : largeur du lit en haut de berge \approx 150 cm et profondeur du lit \approx 60 cm, dimensions de la vanne projetée : largeur \approx 50 cm et hauteur \approx 80 cm.
- Vannes martelières situées en rive gauche du canal et permettant d'irriguer les prairies, dimensions des vannes projetées : largeur \approx 40 cm x hauteur \approx 40 cm.

Une attention toute particulière sera portée aux points de jonction des vannes martelières avec le canal afin d'éviter toute fuite et garantir ainsi une pérennité maximale des ouvrages dans le temps.

La mise hors d'eau pour la réalisation des ouvrages fait partie intégrante de la prestation.

Lu et accepté

A _____ Le _____

L'entrepreneur soussigné :
(cachet et signature de la personne habilitée)

Annexe 4

PO03 - Réserve de chasse : Demande d'institution

DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Le soussigné

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux
194 Boulevard Albin Durand
84260 Sarrians
Tél. : 04-90-62-76-22
Email : epagesomv@epagesomv.com

Représenté par Monsieur Pierre MARGAILLAN, Président, dûment habilité par décision du Comité syndical en date du 13 février 2013

Détenteur du droit de chasse sur les terrains désigné d'autre part, a l'honneur de solliciter de Monsieur le Préfet de Vaucluse, l'institution d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur les terrains précités, pour les motifs ci-après :

UTILITE ET CONVENANCE DE LA RESERVE DE CHASSE :

Par délibération en date du 17 novembre 2011, le Conseil syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE) a autorisé le Président, Monsieur Pierre MARGAILLAN, a signé une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence – Alpes – Côte d'Azur (CEN PACA) pour la gestion et la valorisation de la zone humide de Belle-Île.

Par délibération n°2012.531, en date du 6 juillet 2012, l'Assemblée départementale a habilité son Président, Monsieur Claude HAUT, à conclure avec l'EPAGE une convention pour l'intégration de Belle-Île dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de Vaucluse.

Ladite convention, conclue en date du 21 août 2012, est motivée par la richesse, la valeur et la diversité des paysages, des milieux naturels et des espèces de faune et de flore qu'accueille cet espace. Cette convention fonde pour l'EPAGE, en son article 3, « l'obligation d'ouverture au public du site ».

Dans le plan de gestion établi à son endroit (« Plan de gestion 2013-2017, Espace Naturel Sensible 'Belle-Île', [Aubignan, Vaucluse] », 2012, CEN PACA, 131 p.), cette obligation d'ouverture du site au public est traduite par, d'une part, la réalisation et la publicité d'un programme d'activités de découverte du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement, ainsi que, d'autre part, l'aménagement d'un itinéraire et d'une pannéautique permettant la découverte et la compréhension de la richesse biologique et écologique du site, ouvert en permanence.

Eu égard à l'incompatibilité de la pratique de la chasse avec les principes de gestion du patrimoine naturel préconisés par le CEN PACA (risque de dérangement), considérant l'incompatibilité plus importante encore de cette pratique avec l'accueil de public en cet espace de taille modeste, l'EPAGE sollicite de Monsieur le Préfet de Vaucluse le classement en Réserve de chasse et de faune sauvage des terrains précités.

Le soussigné s'engage à renoncer à exercer sur la réserve le droit de chasse pendant une durée d'au moins **6 années** consécutives renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de **6 années** à compter de la date d'institution de la réserve et à prendre toutes les mesures pour prévenir, le cas échéant, les dommages causés aux activités agricoles. La mise en réserve pourra cesser, soit à tout moment pour un motif d'intérêt général, soit à l'expiration des périodes de 6 années, qui devront faire connaître leur désir de renoncer à la réserve, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins six mois avant la date de cette expiration.

La réserve sera signalée sur le terrain d'une manière apparente par des plaques du modèle réglementaire.

Comme préconisé par le Plan de gestion de cet Espace Naturel Sensible, une veille sera assurée quant au développement éventuel des populations de sangliers sur ces terrains, et des battues pourront être organisées pour en limiter les incidences (dégâts aux cultures, accidentogénie...).

Fait à Sarrians, le

Le détenteur du droit de chasse

Le Président de l'EPAGE,

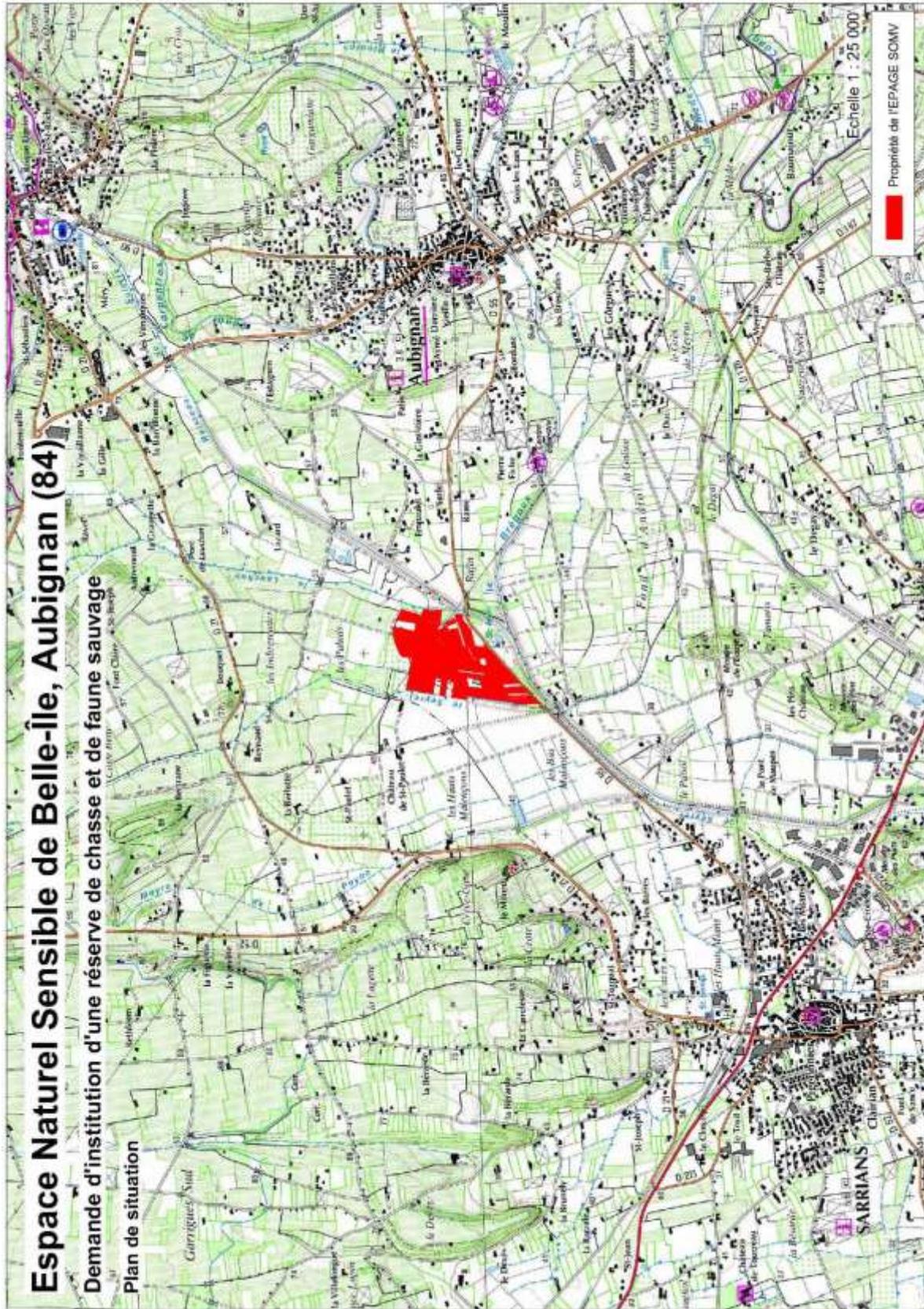
Pierre MARGAILLAN

Relevé de propriété de l'EPAGE SOMV

Commune	Section	Parcelle	Surface m ²
Aubignan	F1	876	3 183
Aubignan	F1	878	5 330
Aubignan	F1	895	1 225
Aubignan	F1	896	3 150
Aubignan	F1	900	12 810
Aubignan	F1	901	2 140
Aubignan	F1	902	1 550
Aubignan	F1	903	1 055
Aubignan	F1	904	1 660
Aubignan	F1	905	1 120
Aubignan	F1	906	1 245
Aubignan	F1	907	1 600
Aubignan	F1	908	2 980
Aubignan	F1	910	1 045
Aubignan	F1	911	1 115
Aubignan	F1	912	1 278
Aubignan	F1	914	3 110
Aubignan	F1	915	2 290
Aubignan	F1	916	940
Aubignan	F1	917	3 280
Aubignan	F1	918	6 560
Aubignan	F1	920	990
Aubignan	F1	922	1 320
Aubignan	F1	924	2 005
Aubignan	F1	925	1 960
Aubignan	F1	927	2 415
Aubignan	F1	928	2 320
Aubignan	F1	929	2 190
Aubignan	F1	930	2 860
Aubignan	F1	931	1 740
Aubignan	F1	932	1 560
Aubignan	F1	933	1 490
Aubignan	F1	935	3 275
Aubignan	F1	936	7 755
Aubignan	F1	937	3 450
Aubignan	F1	938	3 280
Aubignan	F1	940	1 800
Aubignan	F1	941	1 410
Aubignan	F1	942	1 500
Aubignan	F1	944	3 090
Aubignan	F1	945	2 777
Aubignan	F1	946	2 685
Aubignan	F1	947	2 688
Aubignan	F1	948	3 555
Aubignan	F1	949	2 740
Aubignan	F1	950	840
Aubignan	F1	951	1 640
Aubignan	F1	952	1 830
Aubignan	F1	953	1 574
Aubignan	F1	954	1 416
Aubignan	F1	955	1 280
Aubignan	F1	956	3 540
Aubignan	F1	957	2 210
Aubignan	F1	958	2 340
Aubignan	F1	959	2 610

Relevé de propriété de l'EPAGE SOMV

Aubignan	F1	961	1 295
Aubignan	F1	962	2 570
Aubignan	F1	963	1 480
Aubignan	F1	966	2 400
Aubignan	F1	967	2 350
Aubignan	F1	968	2 330
Aubignan	F1	969	2 540
Aubignan	F1	970	3 580
Aubignan	F1	971	2 280
Aubignan	F1	972	1 710
Aubignan	F1	973	3 020
Aubignan	F1	974	2 970
Aubignan	F1	979	5 370
Aubignan	F1	1010	2 840
Aubignan	F1	1011	2 880
Aubignan	F1	1024	1 090
Aubignan	F1	1034	4 145
Aubignan	F1	1050	1 250
Aubignan	F1	1054	915
Aubignan	F1	1056	140
Aubignan	F1	1062	4 250
Aubignan	F1	1063	1 810
Aubignan	F1	1064	150
Aubignan	F1	1068	990
Aubignan	F1	1075	1 920
Aubignan	F1	1085	3 300
Aubignan	F1	1107	1 082
Aubignan	F1	1108	1 938
Aubignan	F1	1126	2 000
Aubignan	F1	1127	1 195
Aubignan	F1	1128	1 195
Aubignan	F1	1137	1 840
Aubignan	F1	1147	516
Aubignan	F1	1148	1 023
Aubignan	F1	1168	1 937
Aubignan	F1	1169	1 280
TOTAL			212 382



Annexe 5

PO03 - Réserve de chasse : Plan de gestion cynégétique du sanglier



Réserve de chasse et de faune sauvage de Belle-Île, Aubignan (84)

PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE SANGLIER

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux
194 Boulevard Albin Durand
84 260 SARRIANS
Tél. : 04-90-62-76-22
Fax : 04-90-62-76-29
Email : epagesomv@epagesomv.com

SOMMAIRE

1. Contexte.....	3
2. Enjeux liés à l'espèce sanglier	3
2.1 Agriculture	3
2.2 Collision routière.....	3
3. Localisation de l'ENS de Belle-Île	4
4. Etat des lieux.....	4
4.1 Milieux naturels	4
4.2 Population de sangliers	6
5. Objectif du plan de gestion cynégétique	6
6. Programme d'actions.....	6
6.1 Suivi de la présence de sangliers sur l'ENS de Belle-Île.....	6
6.2 Organisation des chasses.....	6
6.2.1 La chasse à l'arc	7
6.2.2 Les battues	7
6.3 Information des usagers	7
6.4 Suivi des opérations.....	8
7. Synthèse du plan de gestion cynégétique	8

1. CONTEXTE

Depuis 2004, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE SOMV) a entrepris l'acquisition de près de 26 ha sur la zone humide de Belle-Île à Aubignan (84). Ces acquisitions ont pour objectif la conservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone humide.

En 2011, étant désormais propriétaire de l'essentiel du site, l'EPAGE SOMV a conventionné avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) pour la gestion de la zone humide.

En 2012, le site a intégré le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse, labellisation motivée par la richesse et la diversité des paysages, des milieux naturels et des espèces de faune et de flore qu'accueille cet espace, mais aussi par la volonté de l'EPAGE SOMV d'ouvrir le site au public.

Toujours en 2012, le CEN PACA a élaboré le plan de gestion 2013-2017 de l'ENS. Ce plan de gestion a été validé en 2013 par le comité de gestion du site, instance de suivi regroupant l'ensemble des acteurs du site (commune d'Aubignan, usagers, partenaires financiers...).

A des fins d'ouverture du site au public, le plan de gestion prévoit, d'une part, la réalisation d'un programme d'activités de découverte du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement, ainsi que, d'autre part, l'aménagement d'un itinéraire d'interprétation en accès libre permettant la découverte et la compréhension de la richesse biologique et écologique du site.

Eu égard à l'incompatibilité de la pratique de la chasse avec l'accueil du public en cet espace de taille modeste, l'EPAGE a demandé le classement du site en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS). Conformément à l'article R422-86 du code de l'environnement, l'institution de la réserve doit prévoir l'exécution d'un plan de gestion cynégétique lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques.

Le présent plan de gestion cynégétique définit les moyens qui seront mis en œuvre afin de limiter au maximum les populations de sanglier sur la RCFS.

2. ENJEUX LIÉS À L'ESPÈCE SANGLIER

2.1 Agriculture

L'ENS de Belle-Île est bordé à l'ouest par un secteur de productions céréalières (lieux-dits les Hauts et les Bas-Malançons à Sarrians) et au nord et à l'est par du vignoble. L'espèce peut provoquer des dégâts sur ces cultures, qui, outre leur impact économique important, peuvent être source de conflit avec les acteurs locaux.

2.2 Collision routière

L'espèce peut également générer des collisions routières, en particulier sur la D55 qui borde l'ENS au sud.

3. LOCALISATION DE L'ENS DE BELLE-ÎLE

L'ENS de Belle-Île est situé sur la commune d'Aubignan, en limite avec la commune de Sarrians (cf. carte page suivante).

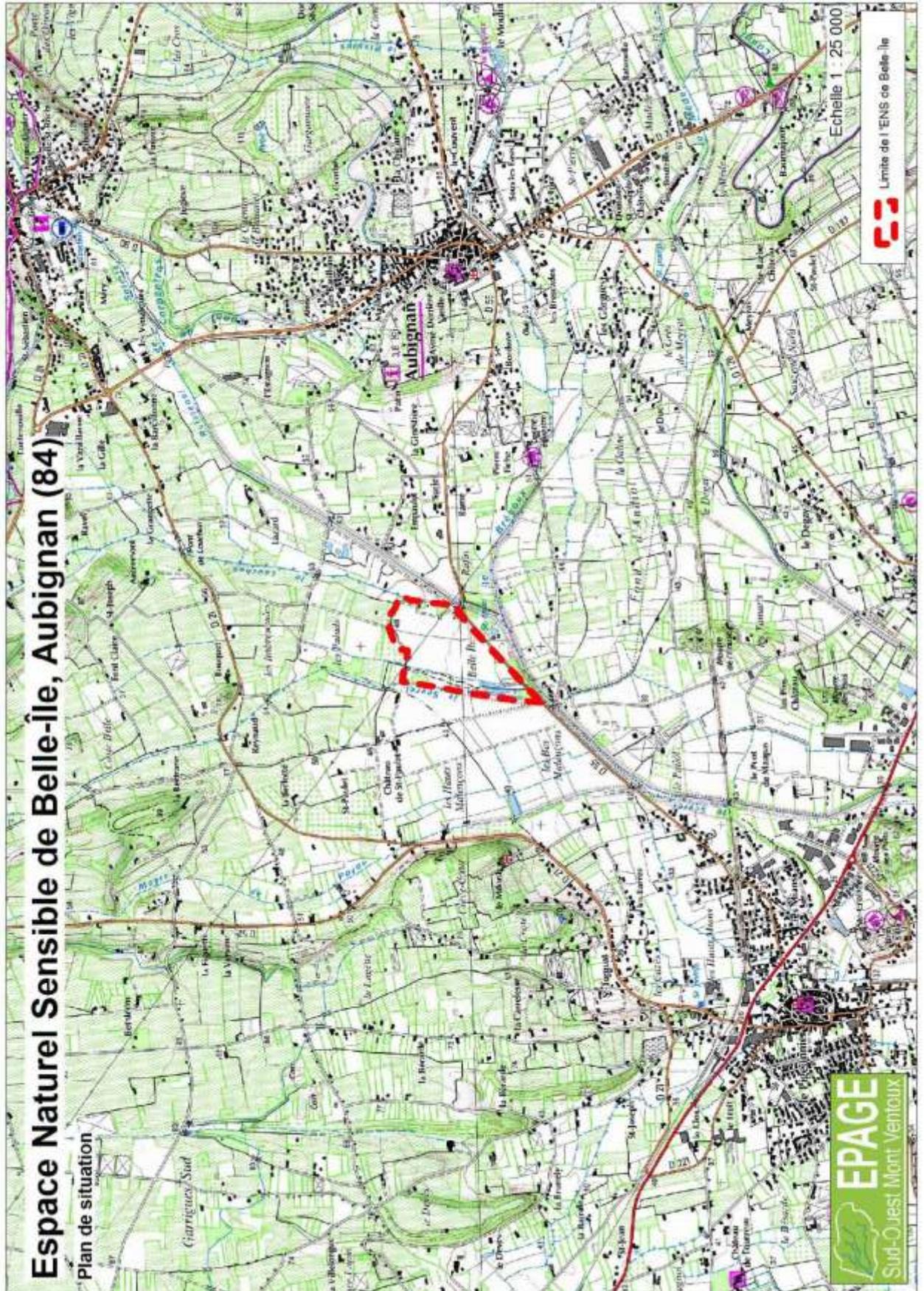
4. ETAT DES LIEUX

4.1 Milieux naturels

L'ENS de Belle-Île est principalement constitué de prairies, de friches et de boisements de peupliers. Des étangs et roselières sont également présents au nord-est et au sud-ouest du site. Le site est par ailleurs traversé par plusieurs mayres.



Occupation du sol (source : Plan de gestion 2013-2017, CEN PACA, 2012)



4.2 Population de sangliers

Le sanglier semble naturellement peu fréquent dans le périmètre de l'ENS, peu d'indices de présence ayant été observés jusqu'alors. Néanmoins, début 2013, des indices ont été relevés et, d'après des témoignages de chasseurs, quelques individus ont été abattus.

5. OBJECTIF DU PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

L'objectif du plan de gestion cynégétique est de tendre par le biais des prélèvements à 0 sanglier dans l'enceinte de l'ENS.

6. PROGRAMME D'ACTIONS

6.1 Suivi de la présence de sangliers sur l'ENS de Belle-Île

L'objectif est de déceler la présence de sangliers, leur nombre et leur utilisation du territoire.

Il s'agira de :

- Réaliser des observations directes ou indirectes via des indices de présence (empreintes, laissées, souilles...),
- Recueillir des témoignages d'utilisateurs de l'ENS.

Le contributeur principal sera l'association Archasse 84 qui assurera un suivi régulier de l'espèce sur le site.

Ce suivi sera réalisé toute l'année, mais sera plus soutenu aux périodes suivantes :

- Avril (premières naissances),
- Août (avant l'ouverture de la chasse),
- Novembre (rut et secondes portées),
- Février (clôture de la chasse).

L'EPAGE SOMV, maître d'ouvrage du plan de gestion de l'ENS, et le CEN PACA, qui assure le suivi de la biodiversité du site ainsi que le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, seront également contributeurs au suivi, compte tenu de leur temps passé sur le site.

6.2 Organisation des chasses

En cas de présence de sangliers, voire d'installation d'une compagnie, il est important, étant donné la rapidité de prolifération de l'espèce, d'intervenir au plus vite.

Les chasses auront pour objectif de maîtriser la population, voire, idéalement, de tendre vers 0 sanglier.

Il sera donc privilégié un effort de chasse régulier, pendant toute la période d'ouverture générale de la chasse, afin que les sangliers ne sélectionnent pas l'ENS de Belle-Île pour leur

installation en période de chasse et ainsi d'éviter que la RCFS ne devienne une « réserve » à sangliers.

En cas de dégâts sur les cultures environnant l'ENS de Belle-Île, le sanglier pourra être chassé en dehors des périodes habituelles, soit également :

- Du 1^{er} juin à début octobre,
- De mi-janvier à fin février.

La chasse ne sera pratiquée qu'aux jours autorisés. Cependant, il n'y aura pas de chasse le mercredi, jour privilégié pour l'accueil du public scolaire.

On distinguera 2 types de chasse :

- Une chasse régulière, au poste, par des archers,
- Et si la première n'était pas suffisamment efficace, la chasse en battue, avec chiens et chasseurs au fusil postés.

La chasse régulière sera assurée par Archasse 84 et les éventuelles battues par Saint-Hubert, la société de chasse d'Aubignan.

Il n'est pas, pour l'heure, envisagé de recours aux battues administratives.

6.2.1 La chasse à l'arc

Elle sera assurée par Archasse 84 qui dispose d'une trentaine d'adhérents susceptibles d'intervenir sur le site.

Elle se fera à l'affût depuis des postes aménagés dans les arbres et judicieusement placés.

Même si la chasse à l'arc depuis un poste présente peu de risque vis-à-vis du public fréquentant le site, celle-ci ne sera pratiquée qu'en début de matinée ou en fin de soirée, afin d'interférer le moins possible avec les créneaux horaires de fréquentation du site par le public.

6.2.2 Les battues

La battue consiste à faire battre le terrain à pieds par un ou plusieurs traqueurs dont la mission est de faire lever le gibier et de le rabattre vers une ligne de postés.

Une attention particulière sera portée à la sécurité, notamment vis-à-vis de la circulation routière sur la Départementale 55.

6.3 Information des usagers

Lors des opérations de chasse, à l'arc au poste, ou en battue, une information appropriée des usagers sera mise en place. Il s'agira de l'apposition de panneaux d'information « chasse en cours » le long des chemins, et de la Départementale 55 pour les battues.

Les panneaux seront retirés à l'issue de l'opération.

6.4 Suivi des opérations

En sa qualité de détenteur du droit de chasse, l'EPAGE SOMV sera le coordonnateur de l'activité chasse sur l'ENS. En outre, il sera l'interlocuteur privilégié pour les services de l'Etat.

Archasse 84 informera l'EPAGE SOMV des résultats des suivis.

Archasse 84 et la société Saint-Hubert le cas échéant informeront systématiquement l'EPAGE SOMV des opérations de chasse à venir sur l'ENS et de leurs résultats.

L'EPAGE SOMV effectuera un suivi des prélèvements.

L'EPAGE SOMV réalisera un bilan annuel du plan de gestion cynégétique du sanglier, lequel sera présenté à l'occasion du comité de gestion annuel de l'ENS.

7. SYNTHÈSE DU PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Opérations	Modalités	Périodes	Intervenants
Suivi de la population	Observations directes et indirectes	Toute l'année mais fréquence de suivi accrue en avril, août, novembre et février	Archasse 84
	Recueil de témoignages	Toute l'année	EPAGE SOMV CEN PACA Archasse 84
Prélèvements	Chasse à l'arc	Saison de chasse habituelle et au besoin à partir du 1 ^{er} juin et jusqu'à fin février, excepté le mercredi	Archasse 84
	Battue	Saison de chasse habituelle et au besoin à partir du 1 ^{er} juin et jusqu'à fin février, excepté le mercredi	Saint-Hubert
Bilan annuel	Restitution lors du comité de gestion annuel du site	Fin d'année	EPAGE SOMV



**Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège

CEN PACA
Immeuble Atrium Bât. B
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
Courriel : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

CEN PACA
Pôle Vaucluse
162 Rue du Vieil Hôpital
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 60 12 32
Courriel : gregorie.landru@cen-paca.org

Le CEN PACA est membre de la Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels

